



Réseau régional de l'Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local

FICHES D'EXPERIENCES DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Provence-Alpes-Côte d'Azur



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Nouvelle Pinette – 76D Chemin de Beauregard – 13100 AIX en PROVENCE

Tel/fax : 04 42 21 25 50 – ardl@wanadoo.fr – www.unadel.asso.fr



SOMMAIRE

I. APPROCHE TRANSVERSALE DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

- rôle et missions des conseils de développement	page	3
- composition des conseils de développement	page	8
- mode de fonctionnement des conseils de développement	page	13

II. EXPERIENCES MENEES PAR LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

- économie	page	17
- services	page	26
- actions en lien avec la société civile et les élus	page	34
- jeunesse	page	48
- évaluation	page	54
- développement de méthodes participatives innovantes	page	62

Les conseils de développement : rôle et missions

Les textes :

Pour les pays :

La loi Voynet du 25 juin 1999 indique « *le conseil de développement est associé à l'élaboration de la charte. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé, au moins une fois par an, de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la partie de ces actions.* »

Toutefois la loi Urbanisme habitat de 2003 a simplifié ce rôle : « *Le conseil de développement est associé à l'élaboration de la charte de développement du pays et à son suivi.* »

Pour les agglomérations :

Pour les agglomérations, le rôle reste inchangé, il faut donc se référer aux dispositions de la LOADDT et du décret relatif au projet d'agglomération toujours en vigueur :

« *Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération et le projet définitif lui est soumis pour avis. Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci, et peut être saisi de toute question relative à la mise en œuvre du projet* »

Dans l'absence d'un cadre normatif très précis chaque territoire s'est organisé de manière singulière, accordant finalement une plus ou moins grande importance au processus participatif

1. Typologie des conseils de développement:

Plusieurs catégories de conseils de développement peuvent ainsi être distinguées. Même si à bien des égards ces catégories sont réductrices, elles constituent pourtant une grille de lecture permettant d'identifier des tendances dominantes, de poser des repères dans un paysage complexe recouvrant des réalités très diverses :

- A. les « **conseils de développement subis** » : dans ce cas de figure, les conseils de développement sont vécus par les élus locaux comme une contrainte légale, comme un risque de contre pouvoir. Les élus dans ce cadre n'auront pas de réelles sollicitations en direction du conseil de développement dans la mesure où ils n'attendent pas véritablement de « conseils » dans l'élaboration et la construction du projet territorial. Dans ce cas, le plus souvent le conseil de développement est constitué de personnes désignées, dispose de peu de marge d'initiative et d'autonomie, est rarement réuni et joue avant tout un rôle de chambre d'enregistrement généralement informelle. Cependant, il convient de noter que plusieurs conseils de développement appartenant à cette catégorie se sont peu à peu transformés sous l'impulsion de leurs membres qui ne désirent pas être « instrumentalisés » et qui préféreraient être utiles dans la construction du projet et du territoire. De nombreux conseils de développement font en effet état d'une importante évolution : même si ce sont des structures jeunes, beaucoup ont déjà modifié leurs pratiques, leurs statuts, etc. La plupart du temps, cela s'est fait dans le sens d'une plus grande ouverture (adhésions individuelles, partenariats divers...) et d'une moindre instrumentalisation. Ainsi actuellement plusieurs conseils ont initié des démarches de restructuration.

- B. les « conseils de développement experts » :** ils privilégient la dimension « compétence/expertise/projet » et, dans des degrés divers, (de la consultation à la co-production) ont contribué de manière effective à l'élaboration des projets de territoire sans toutefois se fixer toujours de réelles exigences démocratiques dans la composition ou le fonctionnement de l'instance participative. Ces carences peuvent freiner la capacité de l'agir collectif et peuvent occasionner des dérives, en particulier le développement de logiques opportunistes de certaines structures ou organismes inscrits dans des logiques de guichet et recherchant le leadership au sein du conseil. Le passage des intérêts particuliers à l'élaboration d'un projet collectif fondé sur des définitions partagées d'un « intérêt général » du territoire est un enjeu central nécessitant la mise en place de principes, de règles, de méthodes de travail et d'une pédagogie de la participation.
- C. les « conseils de développement participatifs »** ont cherché à allier à la fois une relative efficacité dans l'élaboration du projet (la fonction « compétence/expertise ») avec un travail de mobilisation et de citoyenneté active (la fonction participative), encadré par des règles claires et publiques (règlement intérieur auto produit par les membres par exemple...) et des statuts donnant souvent une existence formelle à l'instance participative. Il s'agit là de conseils de développement généralement autonomes, inscrits dans une perspective de recherche d'un intérêt général du territoire et développant des missions allant souvent au-delà des cadres fixés par la loi (information et sensibilisation en direction de la population ; réalisation d'études ; observation ; participation à l'élaboration du programme d'action ; etc.).

2. Les rôles affichés dans le cadre des règlements intérieurs et des documents de création des conseils de développement:

Les délibérations de création des conseils de développement et les règlements intérieurs, lorsqu'ils existent, définissent les rôles et missions des conseils de développement.

Certains règlements se réfèrent simplement aux textes de la loi Voynet (1999) et de la loi Urbanisme et Habitat (2003), mais beaucoup vont plus loin et déclinent les rôles de manière plus précise.

Le conseil de développement est ainsi appréhendé, de manière générale, comme une instance de réflexion et de propositions, mais souvent également comme un relais d'information et de mobilisation ou d'animation sur le territoire.

Dans quelques cas, les dimensions de veille stratégique et de prospective territoriale sont également soulignées.

Les territoires de pays distinguent, de manière plus explicite, le rôle du conseil de développement en matière de repérage, de sélection ou d'accompagnement de projet.

Un seul territoire affiche explicitement un rôle d'association du conseil aux différentes démarches territoriales mises en œuvre sur le territoire (SCOT, Leader+, etc.).

Un seul territoire envisage également de manière explicite un rôle d'interface avec d'autres conseils de développement et d'autres territoires.

3. Les rôles effectifs dans l'élaboration et la conduite du projet de territoire:

La participation effective des conseils de développement dans le processus d'élaboration du projet de territoire a oscillé entre simple consultation et co-production (en particulier dans le cadre de certains pays).

▪ *La phase de diagnostic*

On constate que relativement peu de conseils de développement ont été associés à **la phase de diagnostic** (essentiellement des conseils de pays : Arles, Provence Verte, Embrunais-Savinois-Ubaye, etc.). Le plus souvent les conseils ont été créés après cette phase mais parfois ils ont pu contribuer à l'enrichissement des diagnostics territoriaux.

L'appropriation du diagnostic par les conseils de développement est une phase cruciale pour la suite de la démarche de projet et l'on peut s'interroger sur les conditions mises en place pour favoriser cette appropriation.

▪ *La phase de formulation des enjeux et de stratégies*

Dans **la phase de formulation des enjeux et des stratégies** du projet de territoire (Charte et Projet d'agglomération) il convient de distinguer les démarches de pays et d'agglomération.

C'est dans le cadre des pays que le rôle des conseils de développement a été le plus affirmé avec plusieurs cas de production et de rédaction quasiment intégrale de la charte (Dignois, Haute Provence, 3V, etc.) Dans ce cadre, le travail s'est effectué à partir d'un rythme de réunions relativement soutenu et d'un mouvement de va-et-vient entre le conseil de développement et la structure publique du pays, amendant ou validant les productions.

Dans le cadre des agglomérations (mais également de certains pays) le rôle du conseil s'est situé dans le registre de la consultation, réagissant par avis à des propositions formulées en amont par les instances technico-politiques. Il convient cependant de signaler l'initiative du conseil de développement de la communauté d'agglomération du pays d'Aix qui, sans n'avoir reçu aucune version d'un projet d'agglomération, a utilisé sa capacité d'autosaisine pour formuler une première contribution au projet à venir.

Les rythmes de réunion des conseils de développement dans cette phase ont été très différents selon les territoires, certains conseils n'ayant pas été réunis plus de 3 fois, alors que d'autres assuraient des séances hebdomadaires durant plusieurs mois.

Les documents produits in fine semblent connaître des limites récurrentes :

- Une difficulté de mise en pratique de la prospective;
- Une faible spatialisation des enjeux et stratégies;
- Une faible hiérarchisation des priorités encourageant le risque de produire des documents "fourre-tout" ou "catalogue";
- peu de projets structurants
- le recours récurrent à de grandes notions (« développement durable », « développement harmonieux », « qualité ») sans toutefois de véritables définitions et déclinaisons concrètes sur le territoire vécu.

Par ailleurs on constate également **une faible mobilisation des élus** dans cette phase, similaire aux constats effectués à l'échelle nationale. Les membres des conseils et certains techniciens déplorent souvent l'absence des élus "décideurs" lors des réunions de travail.

▪ *Après la charte*

Bien que les textes de loi ne le prévoient pas de façon explicite, la plupart des territoires ayant achevé la rédaction de leur charte ou de leur projet d'agglomération ont continué d'associer, à des degrés divers, leur conseil de développement dans **l'étape d'élaboration des programmes d'actions**, de repérage et de sélection des projets.

Là encore, la participation du conseil oscille entre consultation et co-production.

En dépit des carences constatées (qualité des chartes et des projets ; faible mobilisation des élus ; rôle parfois encore imprécis du conseil de développement aux côtés de la structure de droit public), les

questionnaires adressés aux présidents des conseils de développement en avril 2006 et les entretiens que nous avons menés montrent que quelque soit le degré de participation de l'instance l'exercice n'a pas été jugé inutile mais au contraire porteur de nombreuses valeurs ajoutées.

Les démarches engagées ont eu le mérite de mettre en contact des personnes d'horizons socioprofessionnels différents ; de favoriser les confrontations et l'échange des points de vue concernant le devenir et les priorités du territoire ; de participer à des formes de régulation et de meilleure compréhension entre acteurs.

En ce sens les présidents des conseils estiment que cette instance est facteur d'enrichissement des projets. Elle peut permettre de mieux connaître et d'identifier les attentes et besoins du territoire. Elle a pu favoriser la mise en évidence de questions et de problématiques qui n'auraient pas été appréhendées autrement. Elle a pu faciliter le repérage des actions à mener et des porteurs de projet tout en facilitant la rencontre avec les partenaires financiers. Elle a pu également jouer un rôle dans le rapprochement entre les élus du territoire.

De nombreux présidents ajoutent également que les conseils de développement sont l'une des rares instances locales au sein desquelles la prise de recul et la réflexion prospective peuvent être développées et ce, dans le souci d'une approche territoriale dépassant le traditionnel esprit de clocher et les logiques de guichet.

Enfin, pour la plupart, les présidents indiquent que les conseils de développement peuvent être, s'ils disposent de moyens suffisants, un élément central dans la construction des territoires.

L'analyse des questionnaires adressés aux présidents des conseils en avril/mai 2006 permet par ailleurs d'identifier plusieurs types de missions revendiquées par les conseils de développement :

- Participation à l'élaboration du projet de territoire (du simple avis à la rédaction du projet)
- Avis sur les programmes d'actions (c'est un souhait exprimé par la majorité des conseils mais rares sont ceux qui actuellement exercent de manière effective cette fonction)
- Expertise citoyenne ; espace de confrontation entre savoirs académiques et profanes
- Le conseil de développement : instance garante de la charte / projet de territoire
- Réflexion prospective, repérage de problématiques de développement,
- Repérage, appui et sélection de projets
- Évaluation du projet
- Espace de médiation, de débat citoyen et de promotion de la participation (sensibilisation, éducation civique, éducation populaire...)
- Fonction de maillage territorial, d'animation et de construction du territoire

4. Des conseils de développement porteurs d'initiatives et d'actions

Les conseils de développement sont actifs et déjà porteurs d'initiatives et d'actions ! L'ARDL a recensé un grand nombre d'expériences couvrant des thématiques diverses qui associent ou qui sont directement portées par les conseils de développement. L'ensemble de ces actions fait l'objet d'un travail de capitalisation sous forme de fiches d'expérience qui seront diffusées à l'ensemble des conseils de développement.

Services :

- Une démarche innovante : la participation des usagers à la réflexion sur les services ; Pays Serre Ponçon Ubaye
- Le conseil de développement porteur de la démarche du diagnostic aux actions pour l'amélioration des services aux publics ; Pays de haute Provence
- La question des transports, une préoccupation partagée par les conseils de développement de la région urbaine Aix-Marseille ; contribution commune GHB, MPM, CAPA

Economie :

- Rencontres du territoire, pour un emploi de qualité ; Pays une Autre Provence
- Faire vivre le pays en aidant à l'installation des porteurs de projets ; Pays A3V
- Une solution économique répondant aux critères du développement durable : le développement de la filière bois énergie ; Pays A3V
- Le club des entrepreneurs ; Pays du Verdon

Actions en lien avec la société civile et les élus/ actions de communication

- Accueillir les nouveaux habitants, un enjeu pour le devenir du territoire ; Pays A3V
- Une légitimité acquise pour le Conseil de Développement par la rencontre des citoyens et des élus ; Agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume et Etoile Merlançon
- Faire participer la population aux réflexions du Pays grâce aux Plateaux-débats ; Pays A3V
- Une feuille de route pour le conseil de développement : le contrat d'objectifs ; Agglomération Pôle Azur Provence
- Partager la réflexion sur l'eau ; Pays du grand briançonnais
- Les rencontres sur le territoire : les vendredis du pays Dignois
- Conférences citoyennes ; Pays Vallées d'Azur Mercantour ; CARF ; Grand briançonnais
- Les rendez-vous du conseil de développement ; Pays Serre Ponçon Ubaye
- Visites aux maires de l'Agglomération ; Nice côte d'Azur

Développement durable et environnement

- Actions pédagogiques sur le développement durable Agglomération Nice Côte d'Azur
- Cycle de conférences sur les Energies renouvelables ; Pays Dignois
- Les énergies renouvelables ; Pays des paillons
- Actions en faveurs d'un Agenda 21 ; Gap ; Arles ; Toulon

Evaluation

- Evaluation et développement durable : deux valeurs indissociables ; Agglomération Nice Côte d'Azur
- L'évaluation en continu, un outil pour améliorer le fonctionnement et les actions du Pays Une Autre Provence
- Auto-évaluation du conseil de développement ; pays de haute Provence
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation du conseil de développement Agglo Pôle Azur Provence

Jeunesse

- Implication des jeunes au projet de territoire : la journée citoyenne « Vis ton Agglo » ; Pôle Azur Provence
- Le projet éducatif local pour les jeunes Pays de la Vesubie
- Impliquer les jeunes grâce à un appel à projet «découvrir et partager le Pays des Paillons»
- Le conseil des jeunes ; Pays du Verdon
- Information civique et citoyenne auprès de collégiens ; Pays A3V

Développement de Méthode Participative Innovante

- Le film «j'en fais quoi » une démarche d'accompagnement participatif pour rêver le territoire et apprendre à vivre ensemble ; Pays une autre Provence
- Essai sur le Genre ; Une Autre Provence
- Film « Paroles d'un pays » ; pays A3V

La composition du conseil de développement

Les textes réglementaires

Les textes réglementaires ont donné peu d'indications sur la composition des conseils de développement :

Pour les agglomérations, la LOADDT dit que le « conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par des délibérations concordantes des communes et des groupements [...] Le conseil de développement s'organise librement »,

Pour les pays, la loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 a apporté des modifications à la LOADDT et précise: «Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou les communes organisent librement un conseil de développement, comprenant notamment des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du pays »

1. Pas de conseil de développement sans une décision des élus. Ils sont les pivots de la démarche:

La décision de créer le conseil leur appartient.

De manière générale, les enseignements de l'expérimentation nationale « Pour des conseils de développement participatifs » montrent que l'attitude des élus porteurs du projet territorial (conseillers généraux, présidents d'EPCI ...) est déterminante dans la mise en route d'une démarche à caractère participatif. Suivant la conception qu'ils ont de leur légitimité et leur regard sur la question de la démocratie participative, leur attitude peut varier de la défiance à la confiance, sachant qu'une même personne peut évoluer au cours du processus. Leur positionnement va conditionner la constitution et le fonctionnement des conseils de développement.

Dans le pire des cas, elle peut conduire certains élus à chercher à limiter le rôle et les fonctions des acteurs impliqués dans les conseils, voire à les utiliser (« on choisira dans les propositions celles qui nous intéressent »), ou encore à l'instrumentaliser (« le conseil de développement est un excellent outil pour faire comprendre notre politique locale »). Cette attitude peut évoluer progressivement, notamment lorsque des interactions régulières entre élus et acteurs non élus ont lieu.

L'attitude de totale confiance, qui correspond à un choix de co-décision, est encore assez rare. Sauf à imaginer que la démarche de territoire s'inscrive en dehors de tout enjeu de pouvoirs locaux, elle semble être l'expression d'une certaine maturité politique, tant des élus que des acteurs impliqués dans les démarches. Dans ce cas, les élus sont portés par une forte conviction, et tiennent à donner des règles du jeu très claires.

Globalement, il ressort des différents témoignages de l'expérimentation nationale que les élus impliqués dans ces travaux communs avec la « société civile », apprécient l'exercice. Même si parfois ils s'irritent de quelques lenteurs...

2 Des modes de constitutions différents répondant à des perceptions différenciées de l'intérêt porté au rôle du conseil de développement:

De manière similaire aux autres régions françaises l'analyse transversale des démarches de constitution des conseils de développement en région Provence Alpes Côte d'Azur a fait apparaître l'existence de plusieurs approches témoignant d'une plus ou moins grande ouverture à la société civile :

- conseil de développement créé sur la base d'une désignation stricte par les élus, sans travail d'information, de sensibilisation ou de mobilisation en amont (14 conseils de développement en région)
- conseil de développement créé à partir d'un travail de mobilisation et d'appel à candidature (4 conseils de développement en région)
- conseil de développement créé à partir d'un travail de préfiguration ou de diagnostic associant des acteurs de la société civile (6 conseils de développement en région)

Conformément aux autres exemples nationaux on observe des différences entre conseils de développement de pays et d'agglomérations.

Dans les agglomérations, les élus politiques se sont saisis généralement de cette mission souvent bien après que l'agglomération n'ait été créée. Les élus ont eu tendance à installer le conseil de développement après délibération puis ont défini quelques règles de fonctionnement ainsi qu'une liste de membres potentiels. Dans bien des cas, la création effective de ces instances a été assez tardive par rapport à la démarche de projet d'agglomération.

Dans les pays, la création du conseil de développement intervient généralement plus en amont. La création des conseils de développement s'est inscrite dans la continuité de la démarche pays, même si peu de conseils ont participé de manière effective aux diagnostics territoriaux.

Les conditions de création des conseils de développement ont donc été relativement différentes. Alors que dans les agglomérations le contexte de leur installation les place (à l'exception de certains territoires) dans un rôle plutôt ponctuel, voire symbolique aux yeux de certains élus; dans les pays les conseils de développement ont généralement été créés pour participer à l'ensemble d'une démarche susceptible de se prolonger durablement.

3. Des tailles diverses:

Concernant la taille des conseils de développement ceux-ci oscillent entre 23 membres pour le plus petit (Grand Briançonnais) et 170 membres pour les plus importants (Dignois, Gapençais).

De manière générale, la moyenne est d'environ 80 membres pour les conseils de développement de pays et de 57 membres pour les conseils de développement d'agglomération.

4. Des compositions également hétérogènes. Des conseils de développement difficilement représentatifs:

La composition des conseils de développement est bien évidemment un élément central qui pose les questions de la légitimité et de la représentativité de cette instance. Dans les faits, il est clair qu'aucun conseil de développement ne peut prétendre représenter de manière parfaite la diversité des activités et des acteurs présents sur le territoire.

Si certains territoires ont joué la carte de l'appel à candidature, de la mobilisation des acteurs et du volontariat, la plupart ont constitué leur conseil de développement sous la base d'une désignation sans motiver ou justifier leur choix.

Cette absence de critères explicites et transparents dans la constitution du conseil de développement peut alors être vécue, par certains acteurs associatifs ou socioprofessionnels exclus du conseil, comme une forme de défiance en direction de la société civile.

L'une des premières missions des conseils de développement est d'être représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Cependant dès lors qu'on observe la composition des conseils, on constate que certains types d'acteurs ne sont pas ou peu impliqués. La recherche d'une plus grande diversité d'acteurs demeure un enjeu permanent !

Certains territoires de la région ont fait l'effort de rechercher la mobilisation d'acteurs très divers de la société civile. D'autres ont constitué des conseils de développement plus limités tant en ce qui concerne le nombre de membres que leur « représentativité. »

- On notera par exemple que les syndicats de salariés sont présents dans certains conseils de développement alors que dans d'autres ils n'ont aucune place.
- De la même manière l'ouverture au monde associatif local présente de fortes disparités selon les territoires.
- La prise en compte des activités économiques locales peut être prise en tension entre la volonté de mobiliser les chefs d'entreprises du territoire ou celle d'assurer simplement leur représentation à travers les chambres consulaires.
- D'une manière assez générale, le champ de l'économie sociale reste peu représenté (par exemple, si les chambres consulaires sont systématiquement conviées pour devenir membres des conseils de développement, la Chambre régionale de l'économie sociale n'a jamais été contactée alors qu'elle représente près de 25.000 établissements dans notre région).
- Comme partout en France se pose la question de la place des femmes au sein des conseils de développement). Si leur participation y est relativement plus forte (et sans doute plus aisée) que dans d'autres types d'instance (en particulier dans le champ politique), elle demeure tout de même modeste. Ainsi d'après l'étude menée par Elixir, « genre et territoires de projet », le taux de féminisation moyen des conseils de développement en PACA serait de 22%.
- L'intégration des approches par genre au sein des projets de développement territorial est actuellement inexistante.
- Les populations les plus fragilisées, les "sans voix"... sont peu représentées au sein de ces instances de même que la jeunesse. Conscient de la faible représentation des jeunes en leur sein, un certain nombre de conseils de développement cherchent à les impliquer et les intéresser davantage à l'avenir de leur territoire. Cette implication peut prendre différentes formes : une commission jeunesse sur le pays du Verdon, des journées citoyennes sur l'agglomération Pôle azur provence, un appel à projet sur le pays des Paillons, une sensibilisation au développement durable dans les classes pour la CANCA.

A l'inverse, on constate que les organismes souvent à vocation départementale, spécialistes dans leurs domaines sont quasi-systématiquement sollicités dans un souci de représentativité. Ainsi on retrouvera la même structure d'un conseil de développement à l'autre : chambres consulaires, Comité Départemental du Tourisme, Fédération œuvres laïques, foyers ruraux,....

La recherche d'une représentation plus diverse des activités présentes sur les territoires a conduit certains conseils de développement hors PACA à élargir ou à relancer leur composition au bout d'un certain temps de fonctionnement. Certains ont ouvert leurs groupes de travail à des personnes non-membres mais volontaires afin que le conseil ne se transforme pas en un sérail d'initiés. C'est le cas par exemple des conseils de développement de l'agglomération Garlaban Huveaune Ste Baume ou du pays Dignois ; toutefois leurs membres n'ont pas de voix délibérative.

Enfin, d'autres tentent d'instaurer des liens plus forts avec la population locale et les autres instances de participation lorsqu'elles existent (par exemple: Pays Asses, Verdon, Vaire, Var en région PACA, Pays Dignois, projet en direction de la jeunesse de l'agglomération Pôle Azur Provence, etc.)

La pérennité des conseils de développement suppose l'extension et le renouvellement permanent de leurs membres et donc un travail régulier de mobilisation.

- ***Représentant de structures ou membre à titre nominatif***

Certains conseils, en particulier dans le cadre des agglomérations, ont un profil plutôt « institutionnalisé » ou « notabilisé », répondant beaucoup plus à des logiques de représentation qu'à un souci de prise en compte de la diversité des activités locales et de mobilisation des acteurs. L'approche institutionnelle encourt le risque, observé dans l'expérimentation « Pour des conseils de développement participatifs », de la faible implication ou de l'absence des membres dans les différentes étapes de travail du conseil (exemple : faible participation des CCI ou de certaines chambres de métiers...).

Par ailleurs la représentation des structures au conseil de développement suppose que le représentant fasse un retour vers la structure mandante et qu'il puisse parler au nom de sa structure jouant ainsi un rôle de relais et de mise en réseau.

Le pays Dignois a fait le choix d'associer à son conseil de développement des forces et pas des personnes à titre nominatif. Les membres du conseil de développement sont en majorité des organismes. Cette formule permet une continuité et un renouvellement des personnes au sein du conseil de développement.

A l'inverse, certains conseils de développement ont privilégié la recherche d'une implication individuelle et volontaire des hommes et des femmes, engagés de manière active (ou souhaitant s'engager) dans les dynamiques locales. Dans cette logique, l'appartenance à telle ou telle institution ou organisme tend à s'effacer dans l'élaboration collective du projet de territoire.

Ainsi cinq conseils de développement ont un collège de citoyens ou d'habitants : agglomérations Garlaban Huveaune Ste Baume, Toulon Provence Méditerranée, Marseille Provence Métropole et les pays Dignois, Haute provence et Une Autre Provence

A l'exception du pays Une Autre Provence et du pays de Haute provence, il s'agit sur les autres territoires de personnes désignées par les communes afin de garantir la représentativité territoriale. Le citoyen lambda, qui n'est pas déjà engagé dans la vie de la cité, a donc peu de chance de s'y retrouver.

Les démarches les plus dynamiques sont sans doute celles qui ont veillé à garantir une représentativité du conseil de développement tout en recherchant l'engagement individuel de ses membres.

- ***La représentativité des différents secteurs du territoire et des sous ensembles territoriaux***

Le souci de l'équilibre des forces territoriales est présent dans de nombreux territoires : pays Sisteronais-Buech, Agglomération Garlaban Huveaune Ste Baume, Marseille Provence Métropole, Toulon Provence Méditerranée, le pays Dignois, le pays de Haute Provence, le pays Une Autre Provence, etc... Pour garantir la représentation des sous ensemble territoriaux, le système de collège des citoyens, d'élus ou de représentants des territoires est souvent utilisé mais pas seulement. Ainsi pour intégrer le conseil de développement du pays Une Autre Provence, il faut faire acte de candidature en indiquant plusieurs critères : tranche d'âge, sexe, origine territoriale, thématique de travail. Ces éléments sont ensuite analysés par le « bureau » du conseil qui permet d'assurer un juste équilibre des forces en présence .

- ***Présence ou absence des élus***

La présence ou l'absence au sein des conseils de développement de collèges d'élus fait l'objet de nombreux débats. Rappelons qu'il ne s'agit pas là d'un critère toujours pertinent pour mesurer la qualité de la participation et que la recherche d'une bonne articulation entre élus et non-élus est un enjeu central dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet territorial. Le dialogue élus / non-élus peut trouver sa place au sein même du conseil de développement ou en dehors. L'essentiel est qu'il puisse avoir lieu !

Dans la région PACA, tous les conseils de développement de pays comprennent en leur sein des élus. C'est beaucoup plus rare dans le cadre des agglomérations, à l'exception de Toulon Provence Méditerranée où les élus sont majoritaires.

Certains conseils de développement ont pris le parti d'identifier les élus acceptés au sein du conseil de développement.

Sur le pays A3V, les élus siégeant dans les structures intercommunales sont représentés, choisis pour leur vision plus large des problématiques du territoire.

Le pays d'ignis a retenu uniquement au sein du conseil de développement des élus communaux ne siégeant pas dans les structures intercommunales de façon à alimenter les débats entre élus, notamment au sein des conseils municipaux.

Inversement, sur le pays d'Autre Provence, seuls les élus municipaux sont acceptés (conseiller municipal ou élu de petite commune).

La présence des élus au sein des conseils peut être interprétée de manières diverses :

- Comme le signe d'une volonté de contrôle de la part des élus, par crainte de voir s'instaurer une logique de contre-pouvoir
- Comme le signe d'une légitimité du conseil de développement dans la construction de la confiance et d'un dialogue entre élus et non-élus.
- La présence d'élus au sein des conseils de développement est également perçue comme un moyen de ne pas radicaliser les conflits entre pouvoir politique et société civile.

On notera toutefois que certains conseils de développement sont présidés par les élus des EPCI du territoire, ce qui ne constitue pas, à priori, un gage de qualité de la démarche participative.

Le mode de fonctionnement des conseils de développement

1. Le fonctionnement en interne

- ***Les collèges***

La plupart des conseils de développement ont choisi de s'organiser en **collèges** liés au statut des membres (élus, monde de l'entreprise, syndicats de salariés, vie associative, personnes ressources...). Cependant dans la majorité des cas (à l'exception par exemple des conseils de la CAPA et du pays Dignois), les collèges d'acteurs ne se réunissent pas en tant que tels et laissent la place aux seules réunions des groupes de travail thématiques ainsi qu'aux assemblées plénières. Ainsi les collèges sont généralement des structures plus symboliques qu'actives ne servant qu'à garantir la représentativité de la société civile au sein du conseil de développement dans son ensemble et dans sa forme réduite au sein d'un bureau (ou forme assimilée).

- ***Les commissions ou groupes de travail***

Tous les conseils de développement ont également créé des **commissions thématiques** de travail, relativement identiques sur tous les territoires dans lesquels prédominent des approches sectorielles (développement économique, culture, environnement, transport...). Notons que la prédominance des approches sectorielles peut être préjudiciable à l'élaboration d'un projet de développement durable nécessitant par essence la mise en œuvre d'une approche globale et transversale. C'est parfois également un frein dans le processus participatif et dans la construction d'une expertise partagée des membres du conseil de développement dans la mesure où les groupes de travail sectoriels rassemblent avant tout les spécialistes et excluent les moins initiés.

- ***Un mode de fonctionnement qui assure la transversalité***

Le conseil de développement reproduit le plus souvent le mode de fonctionnement sectoriel que l'on retrouve au sein des différentes collectivités. Il peut sembler plus facile de travailler si les commissions sont similaires à celles du conseil communautaire ou identiques aux priorités définies dans les avenants : développement économique, emploi, formation. Toutefois ce découpage nuit à la cohérence d'ensemble du projet avec le risque de perdre le fil conducteur de ces démarches : le développement durable.

Aussi les conseils de développement ont adopté plusieurs stratégies pour pallier ce cloisonnement et pour essayer de réintroduire la transversalité dans des découpages thématiques :

- ***au sein des commissions***

Certains conseils de développement ont mis en place des groupes de travail ou des commissions transversales. Exemples : la commission de travail " Démarche citoyenne-vie du conseil de développement » dans le pays de Haute Provence ; la commission « Dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative » sur Garlaban Huveaune Ste Baume ; les commissions « évaluation-prospective » et « qualité de l'emploi » dans le pays Une Autre Provence, la commission « agenda 21 et démocratie participative » sur le pays d'Arles

- *par la création de groupes de travail spécifiques*

Le pays Gapençais a choisi, sur certains projets transversaux, d'avoir des travaux inter-commissions. De la même façon, des commissions spécifiques ont été créées sur l'agglomération Nice Côte d'Azur pour tenir compte de la transversalité de certains thèmes qui concernent plusieurs groupes d'études.

- *par un triple système commission/collège/plénière*

Le pays d'Aix a adopté un fonctionnement permettant de croiser les informations. Ainsi les groupes de travail se réunissent régulièrement pour construire une réflexion sur leurs thématiques et élaborer des rapports, qui sont ensuite débattus en collège pour être amendés et soumis au vote en plénière avant de donner lieu à des avis.

- *par le choix d'un thème central*

Le pays SUD a opté en 2005 pour le thème de l'environnement comme thématique transversale à ces différentes commissions

- *par une instance spécifique*

La plupart des conseils de développement mettent en place une instance à vocation transversale permettant de guider l'action du conseil et assurer la cohérence d'ensemble (comité de coordination, conseil d'orientation, groupe de travail perspectives).

▪ ***La présidence des conseils de développement:***

Le choix des présidences des conseils de développement est également un élément de distinction des conseils. Trois cas de figure apparaissent :

- le président du conseil est nommé par la structure publique.
- le président est « proposé » par des élus (cas qu'il convient de distinguer du président nommé dans la mesure où ce choix est ensuite « validé » par une élection).
- le président est élu par les membres du conseil.

On retrouve fréquemment les deux premiers cas de figure au sein des agglomérations.

On note également l'existence de conseils de développement dont le président est aussi l' élu porteur de la démarche de pays ou d'agglomération (Marseille Provence Métropole, CoVe, Fréjus, ...).

Quel que soit le mode de constitution de la présidence, la qualité des démarches participatives doit beaucoup à la personnalité du président dans son rôle d'animation, de mobilisation, de régulation au sein du conseil de développement et aussi de sa capacité à opérer les interfaces nécessaires avec les techniciens et les élus du territoire. Il s'agit d'un rôle clé qui suppose un engagement fort en termes de temps passé et d'énergie déployée !

Cela vaut également pour toutes les personnes membres de conseils de développement ayant accepté de jouer un rôle d'interface- médiateur, de rapporteur ou de président de groupes de travail thématiques.

▪ ***Les statuts des conseils de développement:***

Le choix d'opter pour un statut particulier du conseil de développement revient souvent au démarrage aux élus même si par la suite, au fil de la démarche, le conseil de développement développe une réflexion sur sa propre structuration.

Plusieurs cas de figures apparaissent :

- Des conseils de développement informels, sans règlement intérieur.
- Des conseils de développement informels, mais organisés ; c'est à dire sans statut juridique mais disposant d'un règlement intérieur et de modalités de fonctionnement clarifiées et partagées.
- Des conseils de développement formalisés avec un statut juridique ou assimilé (fonctionnement similaire à une association sans le statut officiel). En région PACA, sur les 15 conseils de développement du pays, 8 sont constitués en association. Par contre, tous les conseils de développement d'agglomérations sont jusqu'à présents informels.

Le statut associatif ne garantit pas nécessairement le bon fonctionnement du conseil mais il peut contribuer à la responsabilisation des membres et à l'autonomisation de l'instance.

Le statut associatif, en raison de l'acquisition de personnalité juridique, permet aussi de disposer de ressources propres grâce aux adhésions et à l'obtention directe de subventions. En contrepartie, il demande une gestion plus lourde.

▪ ***Règlement intérieur : clarification et partage des règles***

Les délibérations de création des conseils de développement et les règlements intérieurs, lorsqu'ils existent, définissent les rôles et missions des conseils de développement. Malheureusement ces textes sont rarement le fruit d'une auto-production ou co-production des membres du conseil de développement. Ils sont le plus souvent réalisés par les instances techniques et politiques du territoire et proposés ou soumis au conseil de développement. Ils font rarement l'objet de débats internes ou d'une discussion avec les élus du territoire.

La discussion collective sur la définition des missions, des règles du jeu, des modalités d'organisation, de travail et d'évaluation demeure fondamentale pour créer une instance réellement participative et utile à la construction du territoire.

2. La relation élus-conseil de développement :

L'articulation avec les élus permet souvent d'éviter une confrontation, un clivage élus / société civile, ou une déception quand les éléments proposées par le conseil ne sont pas repris par les élus.

Cette articulation est déjà prévue dans les contrats puisque le comité de pilotage est une structure créée en vue de réunir les différents partenaires impliqués dans le contrat de pays : l'Etat, la Région et le pays ou agglomération y sont bien sûr représentés. Le conseil de développement y a également sa place puisqu'il doit, d'après le contrat signé en région PACA, être invité. Toutefois cette instance n'est pas suffisante dans la mesure où elle se réunit rarement et que les conseils de développement n'y sont pas toujours représentés.

L'articulation avec les élus peut se faire de plusieurs façons :

- **sur un plan relationnel**, avec le rôle d'interface et de médiation du conseil auprès des élus (visites auprès des élus GHB, CANCA, Pays du Verdon, journée du pays Une Autre Provence). Vous trouverez dans les fiches d'expériences une illustration de ces cas.
- **sur un plan organisationnel** (élus au sein du conseil de développement, instances communes, conventions...). Le cas des conseils de développement ayant des collèges d'élus en leur sein ne sera pas abordé ici (voir à cet effet la fiche composition du conseil de développement). En effet un autre type d'articulation avec les élus existe en-dehors du conseil de développement :

- *Une convention entre élus et société civile*

Deux agglomérations sont dans ce cas de figure : Pôle Azur Provence et la Riviera française.

Il y a eu, dans ces deux cas, une signature d'une charte de partenariat entre la communauté d'agglomération et son conseil de développement. Ces chartes confirment le rôle et les missions du conseil de développement et définissent les relations avec l'agglomération. Elles portent également sur le soutien financier, humain et logistique apporté par l'agglomération.

- *Par des moments d'échanges ponctuels ou formalisés*

Des réunions d'échanges peuvent être organisées entre le conseil de développement et l'agglomération ou le pays afin de faire le point sur les actions engagées (Garlaban Huveaune Ste Baume, Sophia Antipolis).

Sur d'autres conseils de développement, la relation est assurée grâce à la présence de représentants du conseil de développement au bureau ou au conseil d'administration de l'agglomération/pays ou l'inverse.

- *Par des instances de travail commun*

Plusieurs conseils de développement ont adopté un système de commissions mixtes qui s'ajoutent aux commissions internes du conseil de développement : le Pays des Paillons, le pays Une Autre Provence, le pays A3V.

Dans le pays A3V, les membres peuvent également être associés aux comités de pilotage des projets qu'ils souhaitent suivre. Ils participent donc à la décision et à la réalisation des actions.

Sur la communauté d'agglomération de la Riviera Française, le conseil de développement peut être représenté au sein des commissions de travail de l'agglomération dès lors que seront abordés des aspects traités par le conseil de développement. Aussi les représentants des groupes de travail du conseil de développement pourront participer, en fonction des besoins, aux réunions des commissions de la CARF.

Sur le pays gapençais, l'articulation entre le conseil de développement et l'instance décisionnelle s'établit à travers l'association du Comité de Suivi, créée en avril 2004 pour favoriser la rencontre et les échanges réguliers, l'élaboration et le partage de propositions entre l'ensemble des élus du Comité de Pilotage du pays et les représentants de la société civile. Le président du conseil de développement et les présidents de commissions sont membres et ils y siègent avec voix délibérative.

- *La fusion des deux structures conseil de développement-instance décisionnelle*

Le pays Durance Provence prône une méthode plus atypique. Il n'y a pas, comme sur d'autres territoires, un comité de pays d'un côté et un conseil de développement de l'autre. Ces deux « instances » ne font qu'un. Le conseil de développement réunit les élus et la société civile. Il n'est pas uniquement un espace de proposition mais aussi la seule instance décisionnelle du territoire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI- FORMATION

LES SPL - SYSTEMES PRODUCTIFS LOCAUX

PAYS DE HAUTE PROVENCE/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POLE AZUR PROVENCE

Le pays de Haute Provence et l'agglomération Pôle Azur Provence ont choisi les **systèmes productifs locaux, comme un des leviers de leur développement.**

Ces regroupements « géographiques » d'entreprises et d'institutions travaillant dans un même secteur d'activité participent au renforcement de la cohésion du territoire.

DU GOUT ET DES SAVEURS POUR LE PAYS DE HAUTE-PROVENCE...

Le Pôle Saveurs-Senteurs est né en Pays de Haute-Provence pour être le porteur d'une identité territoriale et également être le facteur d'une dynamique économique grâce à son activité de « parfumerie-cosmétologie ».

Les filières senteurs (parfumerie, chimie fine : lavandin, roses, etc) et saveurs (industrie agro-alimentaire : huile d'olive, fromage de Banon, vin, miel) sont basées sur la production du terroir.

Le SPL représente 70 entreprises et environ 800 emplois directs. Il est désormais associé à celui de Grasse par le pôle de compétitivité « Parfums, Arômes, Senteurs et Saveurs ».

Pour répondre à la concurrence nationale et internationale une Université Européenne des Senteurs et Saveurs a été créée à Forcalquier pour former des professionnels en matière de réglementation, d'analyse sensorielle, de matières premières cosmétiques et d'utilisation des huiles essentielles.

Le conseil de développement a identifié le pôle saveurs senteurs comme un axe prioritaire de travail et de réflexion en raison de sa spécificité locale, il a également permis de fédérer l'ensemble des acteurs locaux : associations, agriculteurs, éleveurs, entreprises, commerces, de mobiliser tout un pays. Il est associé aux différentes étapes d'animations comme la Semaine des Senteurs et des Saveurs, cofinancée par le programme Leader +.

...DES PRODUITS NATURELS, PRODUITS PHARES POUR POLE AZUR PROVENCE

Les actions menées sont celles de la Recherche et du Développement d'activités liées à la valorisation des produits naturels (fabrication de parfums et produits pour la toilette, huiles essentielles).

L'objectif est non seulement de conforter le pôle industriel grassois face à la concurrence mondiale et l'application des réglementations européennes contraignantes, mais aussi de mettre en place une stratégie de territoire basée sur la valorisation du savoir-faire particulier « Grasse, pôle mondial du naturel ».

Le SPL « arômes et naturel » représente 80 entreprises et plus de 3000 emplois directs. Il a permis la mise en place d'un outil fort de promotion de la spécificité du territoire l'Observatoire Mondial du Naturel qui comprend un laboratoire de Recherche et Développement, un centre de formation, un conservatoire des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, une pépinière d'entreprises, ainsi qu'un lieu pour des rencontres événementielles.

Le SPL a présenté avec celui de Forcalquier un dossier pôle de compétitivité dans le cadre de l'appel à projet afin de renforcer les liens avec la recherche.

Le conseil de développement a mis en place un groupe de travail « Attractivité du territoire, création de richesses et d'emplois, renforcement du lien social » au sein duquel se mène, entre acteurs institutionnels, économiques, de la recherche et de l'enseignement supérieur, une réflexion et des échanges sur l'organisation de la filière « Parfums, Arômes, Senteurs, Saveurs » pour laquelle la Ville de Grasse se place en « tête de réseau ».

PREVOIR LES MUTATIONS A VENIR DE LA ZONE COMMERCIALE « PLAN DE CAMPAGNE »...

Le conseil de développement du pays d'Aix s'est auto-saisi du dossier notamment au sein du groupe de travail « Développement économique et emploi » qui présente des aménagements permettant de conserver la compétitivité de la zone. Sans préjuger du bien fondé ou non du travail dominical il propose, notamment, d'intégrer l'aménagement de Plan de campagne dans un périmètre plus large ; de mener une réflexion plus globale de projet urbain car la zone a une vocation métropolitaine, de conduire une politique plus volontariste sur la question de l'accessibilité en intégrant Plan de campagne au pôle échangeur Marseille-Aix et en favorisant la desserte par transports en commun.

LES POLES DE COMPETITIVITE AU SEIN DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, le récent renouvellement d'une partie du conseil de développement a pris en compte l'actualité des pôles de compétitivité en intégrant un certain nombre d'acteurs concernés par ces projets (micro-électronique, optique -photonique, etc..).

LA PROVENCE VERTE CREE UNE MARQUE TERRITORIALE

Projet de développement du Pays de la Provence Verte engagée en avril 2004 et réalisé en collaboration avec la CCI du Var, le Syndicat mixte du Pays de Provence, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var, la Chambre d'Agriculture du Var et l'office intercommunal de Tourisme de la Provence Verte.

La marque Caractère Provence Verte est une action collective qui identifie à ce jour 80 professionnels du territoire reconnus pour la qualité de leurs prestations et de leur accueil.

Les objectifs sont de valoriser au travers des professionnels locaux le patrimoine culturel, naturel et les savoirs faire de la Provence Verte. La marque permet également d'accompagner ces professionnels dans l'amélioration de leurs prestations et la qualité de l'accueil.

Cette marque génère ainsi un développement économique grâce à l'articulation entre l'attractivité touristique du territoire et une offre de prestations de qualité.

La Provence Verte accueille de plus en plus de T.P.E et des P.M.E. La marque Caractère Provence Verte permet de promouvoir ce tissu d'entreprises dans le cadre de son projet de territoire et du programme Leader+ en Provence Verte.

Le Conseil Régional PACA et le Conseil Général du Var ont apporté un soutien financier et technique à la mise en œuvre de cette opération.

Le conseil de développement a créé une **commission économie-emploi** qui travaille sur l'ensemble des actions économiques de la Provence Verte.

Le conseil de développement est associé à l'ensemble des manifestations organisées autour de la marque et suit de manière continue l'évolution de la démarche.

Faire vivre le pays en aidant à l'installation des porteurs de projets

Pays Asses Verdon Vaire Var

Contexte

« L'économie du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, structurée au travers d'un réseau de très petites entreprises, est fragile et fortement dépendante de l'activité touristique. Il est important pour le Pays de créer les conditions favorables au maintien et au développement de ce tissu de TPE, élément de résistance à la désertification, de maintien de la population et de création d'emplois, notamment aider à la concrétisation de projets économiques même modestes. »

Une des réponses, à cet objectif issu de la charte de pays, a vu le jour grâce à une étude réalisée sur l'installation agricole par l'ADASEA*. Au cours de cette étude qui comprenait des réunions avec des agriculteurs, des élus et des propriétaires fonciers, les élus ont manifesté leur scepticisme quant à la volonté et la possibilité pour des agriculteurs de s'installer sur le territoire.

Face à ce constat, l'ADASEA a souhaité démontrer que des candidats à l'installation existaient bien.

Elle a donc eu l'idée d'organiser avec le Conseil de Développement, des sessions d'accueil de porteurs de projets.

Objectifs

- Aider à l'installation des porteurs de projets par l'organisation d'une journée spécifique

Le projet

La session d'accueil de porteurs projets est une initiative qui a été expérimentée avec succès en 2004, à la Mure.

Le secteur d'activité, au départ centré sur l'agriculture, a été élargi pour que tout porteur de projet potentiel ou chef d'entreprise récemment installé ou souhaitant s'installer sur le territoire, puisse être accueilli au cours de cette journée. Des invitations leurs ont été envoyées sur la base des renseignements fournis par l'EREF*, les chambres consulaires et d'après des contacts eus au cours des petits déjeuners d'accueil ou auprès des techniciens du pays.

Structures porteuses

- ADASEA
2 rue Alphonse Richard
04000 Digne les bains

- Conseil de développement du Pays
Asses, Verdon, Vaire, Var
Maison de pays
04370 Beauvezer
Tél. : 04 92 89 00 38
Fax : 04 92 89 59 20

Partenaires techniques

EREF
Chambres consulaires
Syndicat des jeunes agriculteurs
Plateforme d'initiative locale

Partenaires financiers

Fonds propre du Pays et du Conseil
de Développement pour la
restauration et l'envoi d'invitations

Expériences comparables en PACA

- Forum des porteurs de projets Pays
de Haute Provence

Sources : documents du conseil de
développement et entretiens avec la
chargée de mission et le président du
conseil de développement

* Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

* Espace Rural Emploi Formation

Cette journée d'accueil des porteurs de projets a permis aux personnes, désirant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire, de rencontrer l'ensemble des organismes de conseil aux porteurs de projets. L'ADASEA, l'EREF, les chambres consulaires, le syndicat des jeunes agriculteurs la plateforme d'initiative locale et le centre des impôts étaient réunis en un même lieu pour apporter conseil et information aux futurs entrepreneurs, évitant ainsi le parcours du combattant qui caractérise généralement ce genre de démarches.

En plus de faciliter l'accès aux organismes de conseil et aux dispositifs d'aides, les porteurs de projets ont également bénéficié de la présence des élus, des membres du conseil de développement et des techniciens du pays. Ils leurs ont présenté le territoire, les ont orientés selon les demandes et ont appuyé leurs projets, jouant ainsi un rôle de facilitateur et de parrainage.

L'après-midi comprenait des visites de terrain par corps de métiers avec l'exemple d'installations réussies et d'entreprises implantées sur le pays.

Résultats-impact

Une fréquentation importante pour un territoire rural faiblement peuplé puisque une trentaine de porteurs de projets étaient présents ce jour là.

D'après un questionnaire réalisé auprès des participants, l'intérêt de la journée a été de rencontrer des personnes dans la même situation et de nouer des relations ayant des répercussions professionnelles.

Ainsi, au cours de cette journée, certaines des personnes présentes ont trouvé une solution à leur problème d'installation, se sont inscrites dans un réseau d'entreprises et ont établi des relations fournisseur client.

Preuve du succès de cette journée, les participants à cette journée souhaitent refaire une session afin de voir l'évolution des projets de chacun.

Difficultés rencontrées- limites

Certains ayant débuté leur activité n'ont pu se libérer.

Il est par ailleurs difficile de renouveler régulièrement ce type de manifestations.

Facteurs de réussite

La dimension conviviale intégrée à ce projet et le fait d'avoir pu réunir le maximum de partenaires institutionnels ce jour là.

Suites...

Le Conseil de Développement devrait participer avec le Comité de Pays et l'ADASEA 04 au renouvellement de l'expérience de la session d'accueil des porteurs de projets à l'automne 2006. Celle-ci devrait être suivie de la réalisation d'un annuaire des porteurs de projet qui sera envoyé à toutes les mairies. L'annuaire sera conçu comme un outil pour faire connaître les entrepreneurs désirant s'installer.

Une solution économique répondant aux critères du développement durable : la filière bois énergie

Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

Contexte

Le territoire du Pays Asses Verdon Vaire Var est couvert à plus de 50% de forêt.

La ressource en bois du pays se révèle sous exploitée et de qualité médiocre. La filière "bois" est par conséquent en train de s'éteindre. Le pays qui comptait 7 scieries il y a encore 20 ans n'en a plus qu'une aujourd'hui ; elle risque également de fermer ces portes, faute de successeur.

A ce constat, s'ajoute la nécessité de lutter contre l'augmentation des surfaces boisées ou embroussaillées qui contribue fortement à la banalisation des paysages et au risque d'incendies.

Le conseil de développement, dans son rôle d'alerte et de veille, a donc interpellé les élus en profitant d'une occasion : la réhabilitation de la maison de pays.

Objectifs

- Offrir un débouché à la filière bois en faisant la promotion du bois énergie
- Accompagner le lancement de la filière
- Répondre à un des objectifs de la charte sur les énergies renouvelables

Le projet

Dans le cadre du contrat montagne, était prévu la réhabilitation de la maison de pays de Beauvezer avec un équipement en chauffage électrique.

La commission "gestion de l'espace" du Conseil de développement qui travaillait sur la charte de pays (volet forestier), a alors saisi les techniciens et les élus pour revoir le programme de chauffage du bâtiment et a proposé de faire de la maison de pays, une opération vitrine pour l'implantation d'une chaufferie à plaquettes.

En effet, le développement de la filière bois énergie a été avancé comme un des moyens d'offrir un débouché à la filière en déclin sur le pays. Dans le même temps, il permet de développer les énergies renouvelables qui constituaient un des objectifs de la charte de pays. Ce projet a été validé et adopté par le syndicat intercommunal du Haut Verdon.

Structure porteuse

Conseil de développement du Pays
Asses, Verdon, Vaire, Var
Maison de pays
04370 Beauvezer
Tél. : 04 92 89 00 38
Fax : 04 92 89 59 20

Partenaires financiers :

ADEME
Conseil régional
Conseil général
qui ont financé le projet à hauteur
de 80%

Coût de l'opération

100 000€ (chaudière + installation
de l'infrastructure)



La Maison de Pays profite désormais du chauffage bois-énergie

Expériences comparables en PACA

- Pays grand briançonnais
- Pays Serre Ponçon Ubaye Durance
- Pays Gapençais

Sources : informations du conseil de développement

Le conseil de développement a donc eu un rôle de déclencheur en faisant émerger une réflexion qui n'existait pas dans les instances décisionnelles.

Cette opération a marqué une première étape pour soutenir la filière bois. Le conseil de développement a souhaité par ailleurs profiter de l'inauguration de la Maison de Pays et de sa chaufferie pour organiser une fête du bois afin de mettre en valeur cette ressource. Cette manifestation a permis de sensibiliser la population, les élus locaux et des acteurs de tout horizon à l'intérêt de cette énergie.

Résultats - impact

Depuis décembre 2004, cette première chaufferie bois énergie du pays, chauffe une surface de 1000m² comprenant les locaux du point de vente des produits de pays, de la communauté de communes du haut Verdon Val d'Allos, du Pays et de plusieurs associations.

Les plaquettes sont issues du broyage des déchets de la scierie Guirand à Villars Colmars, située sur le territoire du pays.

La communauté de communes du Haut Verdon Val d'Allos, a estimé qu'elle réalisait, grâce au bois énergie, une économie annuelle de 11 000 € par rapport au chauffage électrique.

Cette action a participé à la sensibilisation des élus au bois énergie. Certains ont envisagé à l'occasion de la fête du bois, la modification de leurs projets initiaux de logements, pour intégrer cette énergie renouvelable.

Le pays travaille désormais sur la filière bois énergie, aujourd'hui en pleine émergence. Un chargé de mission a été recruté et les projets ne manquent pas : à Thorame Basse (Gîte d'étape de Château Garnier) à Castellane (vaste réseau de chaleur incluant les bâtiments communaux, le collège, l'hôpital, la piscine...) à Peyroules (réseau de chaleur devant desservir la mairie, la salle des fêtes, des logements et un point multi-services...), et à Annot (hébergement touristique).

Difficultés rencontrées- limites

Aujourd'hui la diminution des aides est un frein au développement de cette énergie, et risque de compromettre toute la démarche engagée, de nombreuses collectivités étant dans l'incapacité de financer leur chaufferie.

Facteurs de réussite

Un projet subventionné à hauteur de 80%.

Un investissement amorti en trois ans qui présente plusieurs avantages d'un point de vue:

- financier, cette énergie étant 3 à 4 fois moins cher que l'électricité
- environnemental, avec un impact moindre
- de l'économie locale, ce projet impulsant une dynamique permettant d'offrir un débouché pour la filière bois.

Autant d'arguments qui ont permis de convaincre les élus de l'intérêt de cette démarche.

Suites

Le conseil de développement continue à travailler avec les élus sur le bois énergie ; ainsi dès qu'un projet de réhabilitation voit le jour, ils proposent aux entrepreneurs d'opter pour ce choix. Ils participent également à la structuration de la filière afin que les utilisateurs de cette ressource puissent s'approvisionner au niveau local.

Rencontres du territoire, pour un emploi de qualité

Pays une Autre Provence

Contexte

Face aux difficultés de recrutement des entreprises, le nombre important d'exclus du travail et les obstacles à la création d'entreprises, **le territoire souhaite adopter une stratégie de développement pour l'emploi** mobilisant des acteurs divers (élus, acteurs socio-économiques, administrations) au sein de partenariats locaux durables et **se doter d'une capacité de veille, d'observation et d'information pour pouvoir trouver des solutions adaptées au contexte local.**

Or un des freins majeurs du développement économique est le manque de lisibilité concernant :

- La réalité des métiers
- Les débouchés locaux
- L'offre de formation et les modalités d'accès
- La situation et les perspectives en matière de développement économique dans un environnement mondialisé

Aussi, les deux premières actions phares de cette stratégie sont la mise en place de groupes de travail filmés et une manifestation appelée « **Rencontres du territoire pour un Emploi de Qualité** » pour diffuser l'information économique.

Cet événement a été porté par le Comité du Bassin d'emploi du pays Voconce et de l'Enclave des Papes. Cette association composée de 4 collègues : les élus, les socioprofessionnels, les représentants de salariés et des partenaires, contribue au développement de l'emploi par la proposition d'actions en concertation avec les communes et pilote depuis 1999 le Pacte Territorial pour l'Emploi Voconce.

Les actions du Pacte territorial pour l'emploi sont élargies au cadre du pays afin d'aider à son émergence et construire son conseil de développement, grâce à la mobilisation de la société civile et du monde de l'emploi.

Les rencontres pour l'emploi ne sont donc pas portées par le pays, mais elles contribuent à la construction de son volet emploi-formation. Elles ont également associé les membres du conseil de développement, qui ont participé à cet événement et au film des rencontres.

Objectifs

- Faire circuler l'information pour disposer d'un outil d'aide à la décision
- Communiquer sur les réalités socio-économiques du territoire afin de créer les conditions d'un regard commun et partagé sur le développement possible et souhaité du territoire

Structure porteuse

Comité de Bassin d'Emploi du pays Voconce et de l'Enclave des Papes
Rue du Colonel Parazols – B.P.46 - 84110 VAISON LA ROMAINE
Tél : 04.90.28.86.95
Fax : 04.90.36.27.58
Email : CBEvoconce@wanadoo.fr

Mme BOULARD, Directrice CBE
M DAUBERT, Chargé de mission CBE

Partenaires associés :

- Conseil de développement (notamment la commission qualité de l'emploi)
- Acteurs de l'emploi, de la formation, de l'économie

Partenaires techniques

- Entreimages

Partenaires financiers :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Avec le soutien du FSE, de la DRTEFP Provence Alpes Côte d'Azur, du département du Vaucluse ; Labellisation PTE

Coût de l'opération :

- 40 000€ pour les journées + 35 000€ pour le film des rencontres Entre-Images

Sources : documents et renseignements fournis par le CBE

- Mutualiser les énergies et partager des expériences, pour identifier et faire naître des initiatives et des propositions en faveur d'un développement conforme aux réalités et aux aspirations du territoire.

Le projet

➤ La préparation de l'événement du 4 et 5 novembre

Cette manifestation a été élaborée avec 19 partenaires répartis dans quatre groupes thématiques animés par le CBE :

- Métiers
- Economie
- Accompagnement
- Formation

Différentes rencontres réunissant ces groupes de travail ainsi qu'une dizaine d'élèves du secondaire ont été filmées pour constituer la base ressource, à la fois de l'animation de cet événement, mais aussi, celle d'un système d'information permanent, d'observation et de veille.

Ces discussions ont été complétées et nourries par différentes séquences prises sur le territoire. Des images ont ainsi été tournées dans une entreprise, une crèche, avec des charpentiers, ou encore sur un marché... Au final un document DVD réunit ces fragments selon les 4 thèmes : métiers, économie, accompagnement, formation

➤ L'événement

La manifestation a eu lieu en fin de semaine, vendredi toute la journée et samedi matin pour permettre la venue du plus grand nombre (scolaires, professionnels, salariés, demandeurs d'emploi, élus, mais aussi parents et enfants, associations).

Ces rencontres proposaient des espaces d'informations avec 55 stands, répartis en 5 espaces : métiers, formation, accompagnement, économie et un espace central dans lequel les problématiques territoriales étaient confrontées à des champs plus larges, européens et mondiaux.

Sur place, était mis à disposition du public : un stand de simulation d'entretiens d'embauche, un espace recruteurs, une urne de dépôt de demandes d'emploi et de stages et un espace dédié à l'affichage des offres d'emploi.

Des débats sur les enjeux relatifs à chaque thème avec l'intervention d'acteurs locaux, des témoignages, et des éclairages d'experts étaient également programmés.

Résultats-impact

Ces journées ont permis à tout un chacun de trouver des informations de qualité utiles à son projet de vie pour effectuer des choix pertinents. Les personnes se rencontrent pour partager les informations dont ils disposent, et contribuent en tant que citoyen, au développement du territoire. Cette manifestation a également permis de mobiliser différents interlocuteurs du monde de l'accompagnement, de l'emploi, de la formation et de l'économie afin d'élaborer de façon conjointe des réponses aux problèmes d'emploi et construire ensemble un emploi de qualité.

Une enquête de satisfaction exposants et visiteurs a été réalisée au cours de cette manifestation par des élèves du BTS AG2 GRETA de Valréas. Le bilan de cette enquête et de la journée de débriefing est globalement positif avec 70% des visiteurs se déclarant satisfaits.

1150 visiteurs dont 650 scolaires et 578 autres visiteurs (150 entreprises, 30 élus, parents, salariés, et principalement demandeurs d'emplois) ont été accueillis.

Trois recrutements ont été envisagés dans l'espace recruteurs, 71 demandes d'emploi et 40 demandes de stage ont été déposées dans l'urne puis traitées par le CBE.

Les débats ont mobilisé entre vingt et trente personnes, l'espace débat sur la formation a toutefois connu moins de succès et a dû être annulé faute de public suffisant. Cette faible fréquentation résulte sans doute d'une absence des élèves dans les débats.

Difficultés -limites

L'approche transversale adoptée pour cette journée, qui déclinait l'emploi sous plusieurs thématiques, a posé un problème de positionnement des acteurs de l'accompagnement. Ceux-ci ont eu du mal à interroger le sens de leur action, leur rôle dans un projet territorial.

Par ailleurs, on note un décalage entre l'information délivrée qui se situe dans une logique globale d'informations pour l'aide à la décision et les attentes du public centrées sur la réponse immédiate en termes d'emploi ou de formation.

Facteurs de réussite

Le travail de mobilisation et de relationnel a permis que cet événement réunisse un grand nombre de partenaires et qu'un large public soit accueilli.

Suites

Un travail d'évaluation de la manifestation a été réalisé afin de faire le bilan de l'action pour envisager la suite. A l'issue de la réunion du 25 janvier avec l'ensemble des partenaires de la manifestation, tous étaient unanimes sur la reconduction d'une telle manifestation. Elle devrait se faire tous les deux ans avec entre-temps l'organisation d'actions plus ciblées qui nourriront le contenu des manifestations à venir.

Trois pistes d'action ont été formulées à partir des conclusions des rencontres pour l'emploi :

- travailler de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs (communauté éducative entreprises partenaires sociaux- acteurs de l'accompagnement) à la qualité de l'orientation en facilitant la connaissance des métiers, du monde de l'entreprise et l'offre de formation.
- travailler collectivement (entrepreneurs et représentants de salariés) à la résolution des tensions en matière de recrutement de certains secteurs
- travailler ensemble à la définition d'un projet de développement économique du territoire. Le pays devrait porter ce dernier projet.

Par ailleurs, la commission qualité de l'emploi du conseil de développement qui travaille sur l'analyse de l'existant, va pouvoir adopter une autre dynamique et entrer dans une phase plus opérationnelle.

Enfin ces journées s'inscrivent dans une perspective plus large puisqu'elles sont une première pierre à l'édifice d'un système d'information partagé, d'observation et de veille du territoire. Aussi les quatre groupes de travail composés de différents acteurs locaux (dont des membres du conseil de développement) sont maintenus au-delà de la manifestation pour nourrir par leurs réflexions le système d'information permanent.

LES SERVICES

LA QUESTION DES TRANSPORTS, UNE PREOCCUPATION PARTAGEE

AUTO-SAISINE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX SUR LA QUESTION DES TRANSPORTS ET DECLARATION COMMUNE

Face à une situation des déplacements préoccupante :

- axes autoroutiers et voies rapides de la métropole très sollicités et non extensibles
- organisation et niveau de services des transports collectifs et ferroviaires peu adaptés aux besoins et peu attractifs
- usage quasi exclusif de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens en raison d'une extension de l'urbanisation
- absence d'investissement significatif sur le réseau ferré du Pays d'Aix avec des conditions d'exploitation archaïques

Le conseil de développement du pays d'Aix a formulé plusieurs avis.

Il s'est auto-saisi sur la question du plan de transports urbains afin de mettre en avant un certain nombre d'actions qu'il juge prioritaires : la modernisation des réseaux ferrés en pays d'Aix avec en priorité la liaison entre Aix et Marseille, le développement de parc relais, la réalisation de pôles d'échanges assurant une connexion entre les différentes lignes de transport...

Sur la question plus spécifique des liaisons ferroviaires le conseil de développement, soucieux de la mise en œuvre des projets structurants a décidé d'examiner en détail les projets actuels (modernisation de la liaison Aix Marseille, remise en service de la ligne entre Aix et les Milles, barreau ferroviaire entre Gardanne, Luynes et les Milles), d'auditionner les responsables concernés, d'en analyser les incidences pour le pays d'Aix, de **dégager les propositions et recommandations** nécessaires pour prendre en compte à leur juste mesure les préoccupations et les attentes des acteurs de la société civile, et de les soumettre à l'attention des élus de la CPA afin qu'ils en tirent les suites escomptées. Suite à l'analyse de la pertinence des projets par le conseil de développement, il apparaît nécessaire d'améliorer et de compléter les différents travaux engagés afin de gagner en efficacité et en performance...

Il a, par ailleurs, adopté une déclaration commune relative au développement de la politique des déplacements et des transports collectifs avec les conseils de développement de Marseille-Provence-Métropole et de Garlaban-Huveaune-Ste Baume.

Ce texte attire l'attention des élus sur plusieurs points :

- d'une part la nécessité de prendre en compte la problématique des transports dans l'aménagement et le développement urbain
- d'autre part sur les projets qu'ils considèrent comme prioritaires pour les déplacements dans l'aire métropolitaine : mise en cohérence des systèmes de déplacements, renforcement d'axes ferroviaires...
- enfin les conseils de développement signifient leur attachement au prolongement de la LGV vers Nice et l'Italie et souhaitent être saisis du dossier dans le cadre du débat public.

LA DEMARCHE DE CONCERTATION TERRITORIALE SUR L'EVOLUTION DU SERVICE POSTAL DANS LE PAYS A3V

Le conseil de développement a été sollicité par le Comité de Pays pour identifier les besoins de la population et proposer une « organisation souhaitée » du service postal sur le territoire.

L'objectif : identifier de nouveaux services qui pourraient être rendus par la Poste pour rentabiliser son activité et maintenir le maillage en bureaux de poste.

Le conseil de développement a décidé de travailler en trois étapes pour récolter l'avis des usagers et des professionnels:

- Une enquête auprès de la population dans les différents bureaux de poste et agences postales
- Une réunion d'échanges avec les chefs d'établissements du secteur
- Une réunion avec les représentants des syndicats

Il ressort de ces enquêtes que le Comité de pays doit tout mettre en œuvre pour maintenir le réseau du bureau de poste en l'état en proposant des conventions originales au groupe La poste. La réflexion est en cours !

LE PAYS DE HAUTE PROVENCE : LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PORTEUR DE LA DEMARCHE DU DIAGNOSTIC AUX ACTIONS !

En décembre 2004, le conseil de développement du Pays de Haute Provence a choisi de **retenir les « Services aux Publics » comme un des trois axes de travail prioritaires.**

Il a fait réaliser, début 2005, une étude sur les services publics afin de **connaître l'offre présente sur le territoire.** Cette étude a permis de tracer des pistes d'actions, parmi lesquelles **deux thèmes** ont été retenus dans un premier temps : **Mobilité et Transport, Petite Enfance.**

Trois projets sont actuellement à l'étude :

- *expérimentation d'une ligne de transport à la demande*
- *mise en place d'un point relais mobilité afin d'apporter une solution de transport aux personnes en difficulté*
- *création d'un relais d'assistantes maternelles*

Le conseil de développement souhaite par ailleurs **aider à l'émergence** de ces actions en travaillant avec les porteurs de projet.

La participation des usagers à la réflexion sur les services *Pays Serre Ponçon Ubaye Durance*

Contexte

Comme beaucoup de pays ruraux, le pays SUD est confronté à l'éloignement des services. Ce territoire bi-départemental partagé sur deux vallées, avec 31 communes et 19 000 habitants, est situé en zone de montagne. Son enclavement et sa faible densité de population sont autant d'handicaps qui rendent le maintien et l'accès aux services difficiles.

Cette difficulté avait d'ailleurs été soulignée au moment de l'élaboration de la charte en 2003 et identifiée comme un objectif majeur* pour maintenir la population et développer le territoire.

Face à ces différents constats, le conseil de développement du pays, au travers de sa commission vie locale, a décidé de mener un diagnostic participatif des services à la population pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services. Ce projet a été mené en partenariat avec l'AREREF* dont l'objectif principal est le développement des services publics dans les territoires ruraux des Alpes du sud.

L'intérêt de cette démarche, s'il est bien in fine de trouver des éléments de solutions face à la situation actuelle, réside déjà à ce stade du projet, dans la méthode adoptée.

Objectifs

- Affiner la connaissance de l'offre de services sur le pays.
- Obtenir une analyse de la réalité des services grâce au recueil de l'avis de la population.
- Permettre que l'offre ne soit pas déconnectée de la demande, mais ajustée aux réels besoins.
- Utiliser le résultat de cet état des lieux pour réorganiser, renforcer et améliorer les services sur le pays.
- Expérimenter sur un territoire de pays une démarche participative d'évaluation de la qualité des services qui pourra

* Objectif 3 de la charte de pays « Offrir à la population des conditions de vie de qualité ; permettre l'installation et l'épanouissement personnel dans un territoire doté de services publics de proximité »

* Association Régionale des Espaces Ruraux Emploi-Formation

Structure concernée

Conseil de développement du Pays
Serre-Ponçon Ubaye Durance
Maison de la Vallée
4 Av des Trois Frères Arnaud
04400 BARCELONNETTE
Tél. : 04 92 81 02 90
Fax : 04 92 81 15 26
E-mail : pays-esu@wanadoo.fr

Partenaires techniques

- France qualité publique
- Comité massif alpin
- DATAR Alpes
- Conseil régional PACA

Partenaires financiers

- Etat (FNADT auto-développement de la montagne)
- Région PACA

Maître d'ouvrage

- Comité de massif

Maître d'œuvre

- AREREF (Association régionale des espaces ruraux emploi formation et des points publics de PACA)
- en lien avec la commission vie locale, le conseil de développement du pays

Coût de l'opération

21000 € financée par les partenaires

Expériences comparables en PACA

- étude sur les services, Pays de Haute Provence

En savoir plus

- Etude complète sur le site de l'AREREF : www.mayeticvillage.fr/eref
- Association pour la fondation des pays : <http://www.pays.asso.fr>

Sources : AREREF entretien et documents

être, par la suite, modélisée pour être proposée aux autres territoires volontaires.

Le projet

Historique de l'étude

Cette étude est issue d'une double démarche. Elle est d'une part interne au pays et d'autre part issue des réflexions de l'État et de la région PACA au sein du comité de massif d'autre part.

➤ ***Les réflexions de l'État, de la Région PACA et le projet expérimental de l'AREREF***

Conscients de l'importance des services à la population, l'État et la région PACA avaient commandé à l'AREREF en 2004 une mission d'étude et d'appui aux pays de PACA « pour une prise en compte des services publics dans les projets de territoires ». Cette étude avait souligné l'importance de la question des services dans les chartes de développement des pays, mais également l'absence de méthodologie précise et de consultation de la population pour permettre de concrétiser ces enjeux.

Fort de ce constat, l'AREREF a proposé d'expérimenter une méthode de diagnostic participatif des services sur un pays, dans le cadre de sa mission confiée par le Comité de Massif Alpin (mission destinée à alimenter le travail de rédaction de la convention interrégionale de massif).

➤ ***Le pays SUD site pilote***

A cet effet, deux territoires en Région Rhône Alpes et en région PACA devaient être choisis comme sites pilotes. L'AREREF a donc proposé ce projet au Pays Savinois Ubaye Durance. Ce choix était motivé par le fait que le pays SUD était bien représentatif des territoires alpins et son conseil de développement, à travers sa commission « Vie Locale », souhaitait entreprendre une étude sur les services menant à la mise en place d'actions concrètes. Cette volonté était partagée par les élus du Pays qui désiraient porter à la connaissance de tous et toutes, la singularité d'un territoire de montagne quant au fonctionnement de ses services.

Une méthode innovante

Cette méthode innovante de diagnostic est basée sur plusieurs principes :

- **Une approche territoriale** (en prenant en compte la question des déplacements)
- **Une approche globale** (non sectorielle) **des services**. Il s'agit ici d'adopter le champ d'étude le plus large possible, en partant des services et non de la nature des structures qui les rendent, et le plus transversal possible car les besoins des usagers sont globaux et non sectoriels.
- **Une démarche participative, avec les usagers, les agents et les élus rarement associés à ces réflexions.**
- **Une démarche « qualité » et « satisfaction » (et non présence ou absence)** avec un diagnostic non seulement quantitatif mais aussi qualitatif des services sur un territoire.
- **Une démarche mobilisatrice des partenaires** locaux et institutionnels (partenaires politiques, financiers et principaux prestataires de services). Cette collaboration a pour but de mobiliser ces partenaires en prévision de la phase avale du diagnostic, dans laquelle il s'agira de négocier des évolutions futures.

- **Une démarche** avec un portage politique local et un groupe porteur. Le rôle du conseil de développement est important dans ce travail participatif sur le long-terme pour positionner et mobiliser la société civile au-delà de la charte et de la programmation technique à court-terme des contrats de territoire.

Cette méthode doit permettre d'organiser des réponses innovantes aux besoins du public par la mutualisation des moyens et la mobilisation des acteurs.

Les étapes de l'étude

L'ensemble du projet s'est déroulé de Novembre 2004 à Juin 2005.

Des réunions ont d'abord eu lieu entre l'AREREF et la commission vie locale du conseil de développement afin que ses membres puissent s'approprier le projet : présentation du projet, travail sur la méthode, sur le questionnaire, etc.

La phase de diagnostic a été réalisée de janvier 2005 à janvier 2006 et elle s'est déroulée en quatre temps :

- *1. État de lieux exhaustif et transversal*

Un état des lieux le plus exhaustif possible de l'offre de services sur le territoire a été réalisé de janvier à juin 2005 par l'AREREF avec l'appui des membres de la commission vie locale du conseil de développement (deux réunions de travail collectif). Les membres du conseil de développement ont amené les premiers éléments du recensement, chaque membre se renseignant soit sur les services présents dans sa commune d'origine soit sur des services liés à son champ d'action. Ils ont également fait état des différentes expériences existantes sur le pays tels les « services de portage de repas à domicile » et le service de transport aux personnes âgées pour se rendre aux bourgs-centres.

Pour ce recensement, les services ont été regroupés par bouquet pour être plus facilement analysés et classés. 16 bouquets de services ont été retenus dont : *sécurité, justice et droit, petite enfance et éducation, santé, emploi, services à domicile, habitat et hébergement, transports, services marchands vie quotidienne, culture loisirs sport, économie création d'activité, ...*

A partir de juillet 2005, le conseil de développement a réalisé une validation de cet état des lieux auprès des 31 mairies du pays. 1400 fiches descriptives ont été renseignées avec le nom de l'organisme, les services offerts, les modalités d'accès et de contact, les horaires et la fréquence d'ouverture.

Ces renseignements ont donné lieu à une synthèse cartographique et à des tableaux de synthèse par commune et par bouquet de services.

- *2. Enquête de satisfaction auprès de la population sur l'offre et la demande de services du Pays*

Une enquête d'opinion a été réalisée d'Avril à Septembre 2005 auprès d'un échantillon représentatif de la population (345 habitants du pays). Cet échantillon incluait différentes tranches d'âges et types de profil afin de connaître la fréquentation des services par la population, le mode d'accès des usagers aux services et leur sentiment sur la satisfaction de leur besoin en terme d'horaires, d'efficacité...

Ces questionnaires ont par la suite fait l'objet de dépouillement à plat pour mesurer l'opinion générale et d'un dépouillement croisé (lieux d'habitation, situation des personnes enquêtées) pour mettre en évidence les spécificités d'un public ou d'un territoire vis-à-vis d'une variable. Tous les thèmes à l'origine d'insatisfactions ne pouvant être traités, il a fallu établir des priorités. La présentation en juin 2005 des premiers résultats de cette enquête a permis au

conseil de développement de définir les 4 thèmes prioritaires à approfondir pour l'organisation des « focus groupes » à l'automne.

- *3. Réunions publiques de concertation*

Le résultat de l'état des lieux et de l'enquête est utilisé pour introduire le débat avec une restitution auprès des différents publics concernés, les focus groupes (usagers, agents des services) réunis autour des thèmes prioritaires définis en amont. Deux séries de réunions distinctes sont menées : une série en direction des usagers, une autre en direction des agents des services concernés évitant ainsi des interactions fâcheuses et inefficaces.

Au cours de ces réunions, le conseil de développement introduit la démarche et l'AREREF présente les enseignements de l'état des lieux et de l'enquête (services les plus fréquentés et les plus insatisfaisants), puis la parole est donnée à la salle. Ce procédé permet par la réaction des participants d'affiner le diagnostic en apportant des témoignages et des informations qualitatives. Ces réunions sont l'occasion de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées, de repérer les bonnes pratiques, d'envisager des pistes de solutions à partir des suggestions des participants et de repérer les acteurs moteurs de changements pour éventuellement poursuivre le travail au-delà du diagnostic.

Huit réunions de consultation du public ont été organisées par le conseil de développement en Octobre et Novembre 2005 sur le thème de la santé, des transports, des prestations sociales et de l'emploi-formation-économie. Deux réunions ont eu lieu sur chaque thème, en alternance sur les deux vallées et sur deux horaires (18h30 à 20h ou 20h30 à 22h). L'invitation à ces réunions a été faite par la presse et envoyée aux communes, aux membres du conseil de développement et aux 224 personnes enquêtées qui avaient manifesté le désir d'être informées.

De façon identique, trois réunions ont été organisées sur les mêmes thèmes (sauf le transport) avec les professionnels du secteur pour les informer du travail fait et recueillir leurs réactions et leurs analyses afin de resituer les résultats de l'enquête dans leur contexte institutionnel.

- *4. Restitution du diagnostic*

Le conseil de développement a tenu les élus informés tout au long de la démarche et a organisé une réunion collective du conseil développement et du pays pour la restitution de l'enquête.

Deux réunions de restitution au public ont été organisées en janvier 2006 à Embrun et Barcelonnette sous la double présidence du conseil de développement et de l'association de Pays.

La dernière partie, qui est la recherche de réponses concrètes et l'élaboration d'un programme opérationnel, est à la charge du Pays.

Résultats- impact

➤ Les résultats du diagnostic

Ce territoire divisé sur deux départements présente des aberrations de l'organisation des services contraignant ainsi des habitants de Barcelonnette à se rendre à plus de 1h30 de route alors que ces services existent à moins d'une heure dans le département voisin.

Le diagnostic a confirmé des éléments déjà connus ainsi deux thèmes principaux sont apparus comme prioritaires : la santé et les transports (nécessaires pour accéder à la plupart des services)

Un projet sur les transports à la demande a été proposé à l'issue de l'étude et est aujourd'hui intégré dans les actions du pays à financer. L'étude de l'AREREF sera donc un argument de poids dans les prochaines négociations.

➤ **Les résultats sur la méthode utilisée**

Ce diagnostic participatif a permis d'associer l'ensemble des acteurs sur les services grâce à l'enquête, aux focus groupes et à la restitution publique.

Ainsi ce sont plus de 400 personnes interrogées dont 224 se sont déclarées intéressées pour la suite de l'étude. C'est aussi 10 à 15 personnes par réunions des focus groupes avec élus locaux, associations du pays, citoyens et professionnels et une restitution de l'enquête faite auprès de 80 personnes. Les débats auront mobilisé en tout environ 150 personnes.

Difficultés rencontrées- limites

- Il s'agit d'un processus long puisqu'il s'est déroulé sur une année (on retrouve donc les reproches généralement fait aux processus participatifs). Par ailleurs ce travail d'état des lieux est à mettre à jour régulièrement car il évolue sans cesse.
- Une autre difficulté à laquelle le conseil de développement a été confronté c'est la faible marge de manœuvre dont il dispose sur certaines thématiques. Ainsi les thèmes de la justice et du droit ont été désignés par l'étude comme insatisfaisants, mais le conseil de développement n'a pu travailler sur ce point car les collectivités du pays n'ont pas de levier sur ces champs d'intervention. Les services dépendant généralement de la région, du département ou de l'état ne prennent pas en compte le pays et ne l'associent que rarement dans leur réflexion. D'où l'importance d'associer l'ensemble des partenaires à ces réflexions pour pouvoir agir par la suite.
- Par ailleurs, le conseil de développement qui devait jouer un rôle important dans la suite de l'étude, puisqu'il devait se réunir en groupes de travail pour proposer des actions concrètes aux élus, rencontre actuellement quelques difficultés pour continuer seul la démarche engagée en raison des nombreux dossiers en cours. Toutefois quelques actions sont en cours.

Facteurs de réussite

Ce projet est le fruit d'une longue maturation car il était déjà en réflexion dès 2003 pour l'AREREF. Il a pu voir le jour en raison de l'intérêt des partenaires financiers sur la thématique des services, bénéficiant ainsi d'un financement (100%) de l'Etat et du conseil régional PACA dans le cadre du comité de Massif. Une opportunité pour le conseil de développement qui souhaitait travailler sur cette thématique sans en avoir la méthode ni les moyens.

Ce projet de diagnostic participatif n'a de sens que s'il s'appuie sur les structures participatives sur le territoire aussi l'implication du conseil de développement était primordiale pour ce projet.

Suites

Le conseil de développement prévoit de réaliser un annuaire à partir des fiches de services réalisées ; le contenu et la forme à adopter sont toujours en cours de réflexion.

Il devrait également poursuivre sa logique sur les services en engageant prochainement un projet sur la question du temps (accès aux services, ...) avec le conseil de développement du Pays de Haute Provence.

Il était par ailleurs prévu que cette méthode testée soit formalisée pour un transfert d'expérience à destination des autres pays de PACA et Rhône Alpes. Aussi suite à ce projet sur le pays SUD, le pays Gapençais a également sollicité l'expertise de l'AREREF, qui devrait dès le mois de Novembre entamer une étude sur le schéma des services publics avec le conseil de développement.

Accueillir les nouveaux habitants, un enjeu pour le devenir du territoire

Pays Asses Verdon Vaire Var

Contexte

Le pays A3V est un territoire rural, en zone de montagne, confronté à plusieurs facteurs favorisant le déclin démographique : retard dans les équipements et services de base, réseau de communication mal adapté, hausse du foncier, peu d'emplois pour les jeunes...

En outre, ce grand territoire, 1600 km², compte seulement 9000 habitants, soit une densité de 6 habitants au km².

Le contact humain est donc primordial, mais pas toujours aisé.

Moins formel que les « sessions d'accueil aux porteurs de projets » (cf. fiche), les « petits déjeuners d'accueil » font partie intégrante de la politique d'accueil et d'accompagnement du conseil de développement.

Objectifs

- Faciliter l'implantation des nouveaux arrivants à travers la mise en relation avec les acteurs du pays

Le projet

Depuis 2004, le Conseil de Développement organise des petits déjeuners d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Il tente de mobiliser les nouveaux habitants, à travers des annonces dans la presse et des informations collectées auprès des mairies, et les invite à se réunir tous les deux-trois mois, dans les différents cafés et bistrot du pays qui couvrent le territoire.

De 9h à 10h30 environ, les nouveaux venus disposent d'un moment privilégié pour apprendre à se connaître, rencontrer et échanger avec les élus, les acteurs de la vie locale, les associations (EREF*, Art et culture Fabri di Peiresc...) les membres du conseil de développement et les techniciens du pays présents.

Ils peuvent y évoquer leurs difficultés, leurs envies et se renseigner sur les activités culturelles et les différents services à leur disposition sur le territoire. L'objectif étant de faciliter leur insertion dans ce territoire rural.

* Espace rural emploi formation

Structure porteuse

Conseil de développement du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

Maison de pays

04370 Beauvezer

Tél. : 04 92 89 00 38

Fax : 04 92 89 59 20

Partenaires techniques :

Equipe d'animation du Pays

Partenaires financiers

Le conseil régional par l'intermédiaire du financement de l'animation du conseil de développement.

Coût de l'opération :

Variable selon le nombre de personnes présentes entre 20 et 80€

En savoir plus :

-Accueil Villes françaises

Sources : documents du conseil de développement

Résultats-impact

Cette action rassemble en moyenne une demi-douzaine de nouveaux habitants à chaque petit déjeuner. Une fréquentation qui est non négligeable au vu du nombre d'habitants du pays. Si, cette opération participe bien à l'ambition du territoire "Construisons un Pays solidaire et accueillant " (cf. Charte du Pays 3V), il demeure pour l'instant difficile de mesurer l'impact de ce projet sur le long terme.

Difficultés rencontrées-limites

Une des difficultés évoquées est l'obtention de la liste des nouveaux arrivants, lorsque les demandes auprès des différents organismes restent sans réponses.

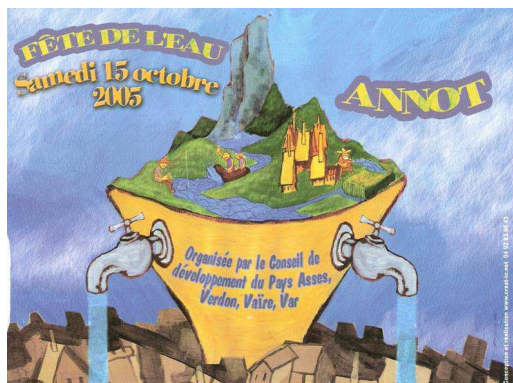
Facteurs de réussite

La bonne articulation entre le conseil de développement et ses différents partenaires (communes, associations, élus...) pour l'organisation de ces petits déjeuners d'accueil est un élément majeur de la réussite de ce projet.

Suites

Cette action sera poursuivie en 2006.

Faire participer la population aux réflexions du Pays grâce aux Plateaux-débats *Pays Asses Verdon Vaire Var*



Contexte

Le Conseil de Développement s'est engagé dans une politique d'animation permanente, d'implication des acteurs locaux, d'information et de dialogue.

Il essaye d'apporter une dimension de convivialité et d'échange entre les élus, les habitants, les partenaires du pays et les visiteurs.

Sa mission essentielle est la mise en débat public de projets et de thèmes liés à la mise en œuvre du pays.

Objectifs

- faire connaître le Pays et le Conseil de Développement
- sensibiliser les habitants sur des thèmes forts pour le développement local comme l'habitat et l'amélioration de l'offre de logement, l'avenir de la filière bois, l'eau,
- donner la parole et impliquer la population à la mise en œuvre du pays
- enrichir les réflexions et les projets du territoire

Le projet

Deux fois par an, sur différents lieux du territoire, le conseil de développement organise des plateaux-débats, à l'occasion de journées festives consacrées à des thèmes forts pour le développement territorial.

Le choix des thèmes est réalisé par le conseil de développement en fonction des thématiques travaillées en amont au sein des commissions.

Le lieu de la fête, dépend du thème, afin de coller au plus près des préoccupations du terrain.

Structure porteuse

Conseil de développement du Pays
Asses, Verdon, Vaire, Var
Maison de pays
04370 Beauvezer
Tél. : 04 92 89 00 38
Fax : 04 92 89 59 20

Partenaires techniques :

Nombreux et variables en fonctions
des thèmes abordés

Partenaires financiers :

Conseil régional PACA

Coût de l'opération :

Le coût de ces plateaux-débat varie :
-5500€ pour la fête de l'eau
-6000€ pour la journée se loger au
Pays
-7000€ pour la fête du bois

Expériences comparables en PACA :

- Rendez vous du conseil de développement du pays SUD
- Les vendredis du pays dignois
- .Fête de l'eau pays grand briançonnais
- Journées sur les énergies renouvelables, pays Dignois

Sources : informations issues du conseil de développement

Le principe est donc simple : aborder un sujet concret, faire le lien avec le territoire, allier festif, ludique et informations pratiques ! Ces plateaux-débats permettent aussi de s'écouter, d'échanger des idées avec des techniciens, des habitants et des élus afin de construire le pays ensemble !

Ouvertes à tous et à toutes, ces journées, se font en présence d'experts et de témoins extérieurs venant apporter leur propre expérience. Elles sont l'occasion de fédérer les acteurs et de s'appuyer sur les partenaires du territoire spécialistes de la thématique adoptée, renforçant ainsi le rôle de mise en réseau du pays.

Ces rendez-vous participatifs se déroulent hors saison, sur un ou deux jours pendant les week-ends. Afin de rendre la journée la plus attractive possible, ils proposent des espaces de débat accompagnés de différentes activités en lien avec le thème choisi: soirées contes, jeux, musique, démonstrations, projections, expositions, stands, visites, randonnées, ateliers pour les enfants. Certaines animations, tels que les conférences-débat se font dans des lieux à l'ambiance plus propice, au café du village par exemple ...

Plusieurs journées ont d'ores et déjà eu lieu :

➤ Le premier évènement de ce type est la **Journée « Se loger au Pays »** qui s'est déroulée le 30 octobre 2004 à Castellane et comprenait un plateau-débat sur le thème «Comment favoriser l'accès au logement sur notre territoire » animé par un journaliste spécialisé en urbanisme.

➤ **La Fête du bois** a eu lieu, les 13, 14 et 15 Mai 2005 à Beauvezer à la Maison de Pays. Cette manifestation, prévue à l'occasion de l'inauguration de la Maison de Pays et de sa chaufferie bois-énergie, visait à débattre de la gestion forestière, du devenir de la filière bois et à promouvoir les énergies renouvelables.

➤ Enfin **la Fête de l'eau** à Annot, les samedi 15 et dimanche 16 octobre 2005, a décliné l'eau sous tous ses aspects : (la montagne château d'eau de la côte, l'eau réservoir de vie, les activités liées à l'eau, les risques naturels majeurs, la gestion de l'eau, ...) avec différents partenaires : la maison de l'eau de Barjols, le CPIE*, la société du canal de Provence, et la présentation de travaux d'élèves, etc...

Des conférences et diaporamas débat sur « l'eau dans le quotidien », « les risques naturels liés à l'eau » et une « dispute » sur la participation citoyenne dans le Pays, « l'eau à la bouche », ont complété la journée.

Parallèlement à ses plateaux-débats, le conseil de développement a participé à un **Théâtre Forum** organisé par l'Association Art et Culture Fabri de Peiresc. Ainsi deux des représentations théâtrales de la pièce de Markus Köbeli « Peepshow dans les Alpes » ont été suivies d'un débat avec le public sur le thème « tourisme et agriculture ».

Résultats - impact

Le bilan de ses journées est plutôt positif notamment en terme d'image de marque.

La fréquentation varie selon les thèmes, d'environ 150 personnes au cours de la journée se loger au pays, elle est estimée à 400 personnes pour la journée du samedi 14 mai qui était le cœur de la manifestation de la fête du bois. La fête de l'eau sur le thème de la solidarité entre la ville et la montagne a vu moins de monde que pour la fête du bois avec 200 visiteurs, en raison de la période de l'année, octobre et du lieu, excentré par rapport au territoire.

L'intérêt de ces journées thématiques est de garder une ouverture vers l'extérieur, éventuellement de recruter d'autres membres pour le conseil de développement. Les réflexions menées au cours de ces plateaux-débats enrichissent les projets du territoire et des individus. La fête du bois a par exemple permis à certains élus de reconsidérer leurs projets initiaux de logement pour y intégrer le bois énergie. La journée du logement a contribué à la validation

* Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

du recrutement d'une chargée de mission Habitat, dont le travail va permettre de lancer une OPAH*.

Ces plateaux-débats sont sans doute, avec le film « paroles d'un pays », (cf. fiche) l'une des actions les plus connues puisque de nombreux territoires en et hors région PACA ont pris contact avec le conseil de développement pour obtenir plus de renseignements. Le pays Briançonnais s'est d'ailleurs inspiré de ces journées pour l'organisation de sa fête de l'eau.

Difficultés rencontrées-limites

Essentiellement d'ordre organisationnel, ces rencontres nécessitent beaucoup de préparation. Elles mobilisent les bénévoles du conseil de développement, les différents partenaires et tous les chargés de mission du pays. On compte plusieurs mois pour le montage d'une telle manifestation. Aujourd'hui, les plateaux débat participent pleinement à la construction du territoire et renforcent la participation. Le conseil de développement souhaiterait donc multiplier ces occasions, mais il ne peut l'envisager qu'à condition d'obtenir les financements pour recruter un animateur à temps plein, renfort nécessaire pour faire vivre la participation !

Convivialité, accessibilité et échanges sont les maîtres mots de ces journées, il faut donc veiller à ce qu'ils soient tous trois au rendez-vous.

Ainsi, certaines thématiques abordées ou envisagées au cours de ces journées, ont été considérées comme des sujets trop pointus et peu attractifs pour le grand public, notamment les thèmes du logement et des risques naturels (il a été choisi d'aborder cette dernière problématique à travers le thème de l'eau, risques de crues, coulées de boues).

Facteurs de réussite

La mobilisation importante de tous et toutes (membres du conseil de développement, associations, institutions,..) est une des conditions essentielles au succès de ces manifestations. L'outil vidéo, avec le travail réalisé par Entreimages, vient en support de ces journées. Il témoigne du déroulement des plateaux débats. Les points négatifs sont ainsi revus et corrigés afin que la prochaine manifestation soit plus réussie que la précédente ! (cf. fiche)

Enfin certains détails sont étudiés afin d'améliorer le débat, cela peut se traduire par de simples modifications, ainsi une disposition de salle innovante, sans estrade, le public face à face à l'image du parlement anglais, facilite la prise de parole et contribue à un débat interactif.

Suites

Pour l'année 2006 deux plateaux débat sont prévus :

➤ La Fête de la pierre et de la terre, en juin 2006 à Barrême, manifestation préparée en partenariat avec la Réserve Géologique de Haute Provence, le PNR Verdon, la communauté de communes du Moyen Verdon ...avec un plateau-débat sur le thème de la mise en valeur du patrimoine géologique.

➤ Une 2ème manifestation est prévue à l'automne à Entrevaux dans le cadre des journées du patrimoine. Le Conseil de Développement mettra en débat la question « la mise en valeur du patrimoine rural peut elle amener une diffusion de la fréquentation touristique sur les petites communes ? Quels projets mettre en œuvre à cette fin ? »

Le Conseil de Développement souhaiterait en outre, pour l'année 2006, organiser des « débats au bistrot » à partir de projections du DVD thématique réalisé par Entre Images et d'extraits du film « Paroles d'un Pays ». (cf. fiche paroles d'un pays)

* Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Partager la réflexion sur l'eau Pays du grand briançonnais

Contexte

Le thème de l'eau se pose à l'échelle internationale. Dans le pays du grand briançonnais la question de l'eau est importante à plusieurs titres : aussi bien dans son rôle de support d'activités économiques (sports d'eaux vives, ski assuré par des canons à neige, source d'énergie électrique, agriculture...) que du fait de son importance pour la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre les risques naturels.

Aussi lors des discussions pour la rédaction de la charte de développement du pays, en août 2004, la question de l'eau animait les débats de façon très constructive. A cette occasion l'absence de concertation autour de l'eau, au moyen d'un outil de gestion globale concertée et raisonnée ou par un simple réseau de contacts entre les professionnels de l'eau, a été soulignée. Il s'agit là d'une des priorités définies par la charte de développement du Pays du Grand Briançonnais

Suite à ses premières réflexions, le conseil de développement s'est attaché à développer ces échanges lors d'une journée de rencontres consacrée spécialement à cette question.

Objectifs

- faire comprendre aux habitants du pays et utilisateurs les différentes problématiques de l'eau en Briançonnais en mettant à disposition de tous les éléments de connaissances existants.
- faire se rencontrer et mieux se connaître les acteurs utilisateurs de l'eau en Briançonnais, les conflits naissant souvent d'une méconnaissance réciproque.
- faire émerger de cette rencontre des projets qui pourront être accompagnés et relayés par le conseil de développement, à inclure dans les projets portés par le Pays.
- initier une dynamique de concertation, de prise de conscience et d'actions auprès des différents acteurs du pays.



Structures concernées

Conseil de Développement du Pays
Grand Briançonnais des Ecrins au
Queyras
Comité de bassin d'emploi de la
Haute Durance -ADECOHD
Communauté de communes du Pays
des Ecrins

Partenaires techniques

- Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
- Société Géologique et Minière du Briançonnais
- Chambre d'Agriculture 05
- Réseau Education Environnement et
- Maison de la Nature
- Fédération de Pêche
- Accompagnateurs en Montagne
- Mairie de Montgenèvre
- PNR Queyras

Partenaires financiers

- Conseil Régional à hauteur de 50% soit environ 4500€
- Ainsi que le conseil général à hauteur de 3000€, et la chambre des métiers 200€. Enfin la CCI a apporté son aide pour les envois d'invitations. Le reste étant à la charge des 4 communautés de communes.

Cout de l'opération : 9500€ incluant la rémunération des intervenants, la communication, le repas.

Expériences comparables en PACA

- plateaux-débat du pays A3V
- **Sources :** entretien et documents du conseil de développement

Le projet

Cette journée de l'eau s'est fortement inspirée des « plateaux débats » proposés par le pays « Asses Verdon Vaire Var » en raison de leur approche concrète et participative.

➤ Organisation de la journée

Une première sollicitation en août 2005 a permis d'identifier les acteurs motivés pour participer à une rencontre sur l'eau. Quatre réunions ont permis d'élaborer la rencontre dans ses détails en prenant en compte les conseils avisés des différents partenaires qualifiés sur le sujet de l'eau (CPIE, Chambre d'Agriculture, services Eau et Environnement du Conseil Général, service Risques du Conseil Régional, Agence de l'eau...).

Un partenariat pour la réalisation de cette journée a été établi entre le conseil de développement, le Comité de Bassin d'Emploi (chargé de l'animation du conseil et de la rédaction de charte) et la communauté de communes du Pays des Ecrins. Cette dernière porte juridiquement le projet, le conseil de développement n'ayant jusqu'alors pas d'existence juridique.

➤ La Journée de l'eau

La Journée de rencontre « L'Eau dans le Pays » a eu lieu le vendredi 7 avril 2006 à la Maison du village de Montgenèvre. Le choix du lieu a été encouragé par le fait que Montgenèvre est une des premières stations françaises de ski et est, à cet effet, dotée d'une réserve collinaire pour la fabrication de la neige de culture. Elle a connu des problèmes de crues et connaît aujourd'hui des problèmes d'assainissement pendant la saison touristique.

Cette commune, où la Durance prend sa source, est aussi une commune frontalière. Les voisins italiens ont donc été invités à partager ces débats et ont évoqué la prise en compte de la question de l'eau dans leur pays, où les problématiques liées à la haute montagne sont identiques.

Cette rencontre gratuite et ouverte à tout type de public proposait des animations et des temps d'échanges libres autour de stands, de films et d'expositions (Natura 2000, les canaux, l'assainissement, ...).

Afin de comprendre et participer aux différentes problématiques de l'eau dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, quatre tables rondes étaient proposées :

- « *Les aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'enneigement artificiel* »
- « *Les différentes fonctions des canaux d'irrigation du Briançonnais, conciliation possible?* »
- « *L'organisation des usages de l'eau : gestion de la ressource, partage de la richesse* »
- « *Les risques naturels liés à l'eau en Briançonnais* »

Ces réunions ont permis aux participants d'obtenir des informations sur les sujets évoqués grâce à la présentation de divers intervenants (Météo France, Syndicat des Accompagnateurs en Montagne Hautes-Alpes, association Mountain Wilderness, Agence de l'eau Turinoise, direction de la régie des remontées mécaniques de Montgenèvre...).

Après l'évocation des différentes expériences et projets menés sur le territoire, un débat à pu s'instaurer autour de ces questions.

Résultats- impact

Plus de 300 visiteurs ont participé à ces échanges et plusieurs élus, dont le vice-président du Conseil Général délégué à l'environnement, le maire de Montgenèvre et les présidents des communautés de communes étaient présents au cours de cette journée. Ils ont pu saisir l'importance de cette mobilisation citoyenne et souhaitent désormais que le conseil de développement continue ce rôle de réflexion.

Le conseil de développement qui s'était autosaisi de la question de l'eau va donc prochainement être sollicité par les élus pour entamer un travail sur les filières lait et bois-énergie. A ce premier événement phare devrait donc succéder de nombreuses autres actions portées par le conseil de développement, qui trouve ainsi toute sa légitimité.

Difficultés rencontrées-limites

- Le conseil de développement n'ayant pas de statut juridique, il a du faire appel aux communautés de communes pour porter ce projet. Après quelques difficultés, le Président de la communauté de communes du Pays des Ecrins a accepté de porter l'opération financièrement.
- Cette journée était destinée à tous, mais n'a pas réussi à toucher le « grand public ». Les raisons de ce manque sont probablement liées à la date de la journée choisie en semaine et à quelques problèmes d'organisation (invitation des écoles, communication...).
- On peut regretter par ailleurs qu'il n'y ait pas eu d'échanges avec le projet de pôle d'excellence rurale « pays de l'eau » porté par la communauté de communes du Pays des écrins.
- Bien que quelques pistes aient été formulées au cours de ces ateliers, on peut s'interroger dans quelle mesure ces débats trouveront un écho dans les pratiques des professionnels et dans les décisions des élus ?

Facteurs de réussite

De nombreuses rencontres ont lieu sur la thématique de l'eau, s'agissant d'un thème d'importance internationale, mais elles sont souvent peu abordables ou trop généralistes ne laissant pas place aux débats. A l'inverse le conseil de développement a su apporter des éléments d'informations simples et concrets rapportés au territoire du briançonnais, aux préoccupations des habitants et acteurs de ce pays. Il a décloisonné les approches en abordant la question de l'eau sous tous ses aspects (économiques, environnementaux et économiques) en laissant la place à la divergence d'opinions et à des intervenants très divers.

La qualité de l'animation a permis à chacun de s'exprimer librement et de façon constructive alors que certains thèmes étaient délicats, notamment le thème de l'enneigement artificiel en présence de nombreux élus dans le public.

Enfin malgré les quelques soucis d'organisation, le conseil de développement a su jouer son rôle de rassembleur en associant, en amont du projet, les partenaires du pays.

Suites

La rencontre sera suivie à l'automne de sorties sur le terrain afin d'approfondir les liens, de rendre concrète toute l'information échangée et maintenir la mobilisation des acteurs autour de projets que peut accompagner le conseil de développement. Ainsi plusieurs demi-journées ou journées de manifestations liées au thème de "l'Eau en Pays du Grand Briançonnais" du 30 septembre au 25 novembre 2006 sont proposées :

- Le samedi 30 septembre : *visite des « jardins des canaux » à Puy Saint Pierre*
- Le samedi 7 octobre : *visite d'une micro-centrale électrique, visite d'un captage d'eau, découverte d'une station d'épuration par filtre plantes de roseaux*
- Le samedi 14 Octobre : *visite du torrent du Verdarel sur le thème des risques de crues*
- Le samedi 28 octobre : *intégration paysagère des installations de production de neige de culture et de la réserve collinaire de Peyrol dans la station de Vars*
- Le samedi 25 novembre : *visite des installations de production de neige dans la station de Montgenèvre : réserve collinaire et installation technique*

Dans la même logique, suite à la demande des élus, une journée sur le bois-énergie a été organisée le 21 octobre 2006 afin que se rencontrent techniciens et porteurs de projets dans le but de faire émerger des actions concrètes. Suite à cette journée, plusieurs projets sont prévus par le conseil de développement : la réalisation d'une plaquette bois énergie, l'organisation d'une journée bois-énergie avec la COFOR* et le lancement d'une charte forestière.

• Communes Forestières de France

Une légitimité acquise par le conseil de développement grâce aux rencontres des citoyens et des élus

Agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume et Etoile Merlançon

Contexte

Le conseil de développement est une structure récente et de ce fait méconnu de la plupart des acteurs du territoire. Fort de ce constat, les membres du conseil de développement de GHB et l'Etoile Merlançon se sont concentrés, dans un premier temps, au volet communication et information.

Cette mission incombe principalement au groupe de travail «dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative ». Il est chargé de promouvoir une démarche participative en établissant des liens avec tous les autres acteurs du débat et plus généralement avec toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par le devenir de ce territoire.

Une tâche importante puisque sa réussite concourt à une meilleure mise en œuvre de tous les autres groupes de travail.

Objectifs

- Se connaître
- Se faire connaître
- Etre reconnu

Le projet : une stratégie se déclinant en plusieurs étapes

Le conseil de développement est un des acteurs du débat citoyen, ce n'est pas une instance concurrente mais de coordination.

A cette fin et pour connaître son territoire il doit apprendre des élus et de ses habitants, rencontrer les personnes ressources et les associations afin de construire et suivre au mieux ce projet d'agglomération.

➤ Une organisation et un fonctionnement spécifique

Pour répondre à cette ambition le conseil s'est doté d'un mode d'organisation spécifique. Ainsi en plus de la création du groupe de travail «dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative » le conseil a également souhaité adopter un fonctionnement permettant à la population de s'impliquer dans le conseil de développement. Ainsi est invité à assister aux réunions des groupes de travail de son choix toute personne ayant fait la demande auprès du conseil de développement. Ces invités ne peuvent toutefois pas voter en séance plénière.

Structure porteuse

Conseil de développement de l'Agglomération GHB et Etoile Merlançon
Communauté d'agglomération Garlaban-Huveaune-Ste Baume
ZI les Paluds
932 Ave de la Fleuride
13400 AUBAGNE
Tel : 04.42.62.80.00

Financement :

- Conseil régional par le biais des 25000€

Expériences comparables en PACA

- visite des élus CANCA

Sources : documents issus du conseil et entretiens avec le chargé de mission et le président du conseil de développement

➤ **La visite aux élus, un préalable indispensable**

Le groupe de travail « dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative » a programmé une série de rencontres avec chaque élu dans leur commune. L'objectif de cette rencontre : expliquer le conseil de développement pour se faire connaître en tant que partenaire, se renseigner sur les attentes des élus vis-à-vis de l'intercommunalité et appréhender les problématiques locales.

« Les élus locaux doivent être approchés afin d'établir un lien de confiance, basé sur la connaissance réciproque de nos spécificités et des possibilités de mise en commun des complémentarités »

« Cette démarche demande du temps mais elle est la base des échanges et du travail du conseil de développement. Aujourd'hui cette action porte ses fruits puisque le conseil de développement est désormais reconnu comme un interlocuteur au sein de l'agglomération. Il est de ce fait de plus en plus sollicité par les élus. »

➤ **Les rencontres avec les citoyens et les associations du territoire**

Ces échanges sont nés d'abord à l'initiative des élus. Des réunions publiques, ont été réalisées de décembre 2003 à mars 2004, dans chacune des communes du territoire afin de présenter le projet d'agglomération à la population. Elles ont réuni 2000 participants avec pour objectif de débattre, d'amender ou enrichir les orientations soumises, afin de donner à ce projet une dimension nouvelle répondant au plus près des attentes et des besoins.

Le conseil de développement était systématiquement convié à ces réunions publiques, sur la demande des élus, afin d'y apporter un éclairage participatif. La présence du conseil de développement à ces réunions et à celles qui ont suivi a permis à la population invitée de voir le rôle qu'elle pouvait jouer sur son propre territoire.

Le conseil de développement a souhaité pérenniser ces réunions d'échanges avec la population en partant des questions concrètes telle la question des déchets. En effet pour que le conseil de développement soit représentatif de la population, il doit être à l'écoute avant de formuler des avis ; afin d'assurer le lien entre le travail technique et le ressenti de la population.

Ainsi ces débats, servent à recueillir les questionnements, les propositions et les attentes des habitants concernant le traitement et l'élimination des déchets. Ils alimenteront la réflexion du conseil de développement et celle des élus. Une initiative rendue possible grâce aux rencontres préalables avec les élus.

➤ **L'utilisation des médias pour informer et communiquer : le micro trottoir, le journal du territoire et le site du conseil de développement**

Le conseil de développement de GHB a mis l'accent sur le rôle essentiel de la communication vers la population afin que la structure ne reste pas figée.

Plusieurs outils de communication accessibles à tous ont été développés pour promouvoir la démocratie participative, la conscience citoyenne et expliciter le rôle du conseil de développement et les grands axes du projet de territoire.

Un micro-trottoir réalisé par une junior entreprise a permis de constater la méconnaissance de la population sur le conseil de développement. Cet exercice aura permis de sensibiliser la population sur l'existence d'une instance de participation sur le territoire, elle aura aussi permis de recueillir un certain nombre de préoccupations (problèmes de déplacements, la question des déchets et de l'habitat) dont certains extraits ont été retranscrits dans la dernière page du la lettre du conseil de développement « Ensen ».

➤ « ENSEN » : Un outil d'accroche



En 2006, le Conseil de Développement innove avec la **publication d'une lettre de 4 pages** qui sera publiée 3 fois par an.

« ENSEN » signifie « ensemble » en provençal, le conseil de développement joue ainsi sur les racines provençales des habitants de l'agglomération GHB afin de trouver un lien fédérateur à une réflexion commune.

Le but de cette lettre est de donner un aperçu des activités du conseil de développement à la population et faire de ce document un outil d'accroche pour appeler la population à s'investir dans le débat. Un coupon réponse a été intégré à cet effet dans cette publication afin que toute personne intéressée pour s'impliquer dans un groupe de travail puisse se faire connaître. Quelques jours après la parution quelques lecteurs se sont manifestés à cet effet.

Pour toucher le public le plus large possible cette lettre est mise à disposition dans les lieux de passage des treize communes du territoire. Afin de tenir les élus au courant de ses actions, le conseil de développement diffuse également cette lettre aux élus et aux instances territoriales.

Enfin pour compléter l'offre d'information un site Internet du conseil de développement a également été mis en place en mai 2005 que vous pouvez visiter à l'adresse suivante : <http://conseildedev.agglo-ghb.net/>

Résultats-impact

La reconnaissance a été acquise petit à petit puisqu'elle est le fruit de deux ans de travail mais elle constitue aujourd'hui une solide base pour pouvoir lancer des actions.

Il y a deux ans ce conseil de développement n'était pas connu, il ne pouvait donc pas avoir de réel impact sur le territoire. Grâce à cette phase d'écoute, de prospection sur le terrain et d'apprentissage du territoire le conseil de développement va désormais pouvoir aborder une nouvelle étape. Il peut dorénavant déterminer le positionnement à adopter.

L'effort de communication a payé car le récent renouvellement du conseil de développement s'est appuyé sur les personnes qui se sont manifestées au cours des réunions publiques (cela représente environ 20% du conseil de développement actuel).

Enfin preuve de la reconnaissance acquise du conseil de développement, la grande majorité des avis du conseil ont été transposés par les élus dans les projets de l'agglomération.

Difficultés rencontrées-limites

-Un travail qui doit s'inscrire dans la durée pour conforter le rôle du conseil de développement au sein de l'agglomération

Facteurs de réussite

Ce territoire a déjà une forte culture de la participation, en effet la ville centre d'Aubagne est fortement impliquée dans des dispositifs de concertation : forum citoyen, budget participatif...et l'agglomération organise régulièrement des débats publics. L'écoute et le

travail avec les citoyens faisaient donc partie des acquis qui ont sans doute facilité le travail du conseil de développement.

Cette reconnaissance du conseil de développement est un enjeu d'autant plus important en raison du contexte territorial particulier, en effet le territoire n'est pas officiellement reconnu du point de vue administratif. Il fallait donc que l'agglomération montre qu'elle était portée par les attentes des habitants des communes de l'agglomération. Le conseil de développement est donc un atout pour les élus du territoire qui peuvent s'appuyer sur la forte mobilisation de la société civile, un des vecteurs favorisant la reconnaissance de ce territoire comme territoire de projet.

Enfin la maîtrise par le conseil de développement des sujets mis en débat est un des facteurs de réussite nécessaires au partage de l'information en direction de la population.

Suites

Pour l'année 2006, le groupe de travail n°5 «dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative» se propose de continuer sa rencontre des citoyens des villes et villages de l'agglomération sur d'autres questions comme la culture par exemple. Il devrait également effectuer un travail de recensement des structures de participation ...

Une feuille de route pour le conseil de développement : le contrat d'objectifs

Agglomération Pôle Azur Provence

Contexte

Le rôle et les missions des conseils de développement demeurent pour beaucoup, y compris au sein même du conseil de développement, flous.

En effet, la loi Voynet et la loi Urbanisme-Habitat ont toutes deux donné une définition vague des conseils de développement, laissant une grande marge de manœuvre aux territoires. Certains conseils de développement ont pu transformer ce flou réglementaire en opportunité, mais d'autres se posent toujours la question de leur positionnement.

Aussi dans ce contexte, et pour rendre l'action du conseil de développement lisible aux yeux de tous, les membres du conseil ont souhaité réaliser un document de référence, une feuille de route : le contrat d'objectifs.

Objectifs

- mieux présenter le conseil de développement auprès de l'ensemble des membres, partenaires institutionnels et financiers du territoire
- favoriser la prise en compte, le développement et l'évaluation de ses actions.

Le projet

Ce document d'information est édité cette année pour la première fois. Il témoigne de la diversité et de l'ampleur des travaux que mènent les membres qualifiés du conseil de développement.

➤ D'où l'on vient et où l'on va

Le contrat d'objectifs 2005-2006 retrace en quelque 25 pages :

- le contexte (sa création, ses premiers mois, son budget, sa composition)
- les modalités de travail du conseil de développement (mode d'organisation ; séminaires, assemblées, groupes de travail...)
- l'ensemble des actions du conseil de développement de la communauté d'agglomération en cours, accompagné du calendrier d'exécution et du descriptif des ressources nécessaires à leur accomplissement.

Structure porteuse :

Conseil de développement Pôle Azur Provence

57 avenue Pierre-Sémard

BP 91015

06131 GRASSE Cedex

Tél : 04 97 05 22 00

Fax : 04 97 01 12 86

Email :

jp.daure@poleazurprovence.com

Site : www.poleazurprovence.com

Coût de l'opération : mécénat ; opération offerte par une entreprise d'imprimerie

Sources : documents du conseil de développement et entretien avec le chargé de mission

Tout est formalisé noir sur blanc, de sorte que chacun membre du conseil de développement, élu communautaire, technicien du Pôle Azur Provence ou à plus large échelle, toute personne intéressée peut dorénavant se faire une représentation claire des attributions du Conseil de Développement.

Le contrat d'objectifs du conseil de développement de Pôle Azur Provence a été distribué fin 2005 à près de 300 exemplaires aux membres du conseil de développement du pôle azur Provence, aux conseillers communautaires et municipaux, et aux partenaires associés.

Résultats

Les résultats sont difficiles à mesurer pour l'instant, comme toute action de communication, car la diffusion de ce document est relativement récente.

Toutefois cet outil de référence, engage le conseil de développement qui se fixe les objectifs à venir. Il permet de remobiliser les troupes en rendant son action lisible pour ses membres et ses partenaires.

Suites

A cette première édition devrait succéder une deuxième édition, l'année prochaine, avec les objectifs de conseil de développement pour 2007-2009 !

Participation des jeunes au projet de territoire : la journée citoyenne « Vis ton Agglo » *Agglomération Pôle Azur Provence*

Contexte

Depuis sa création, le Conseil de Développement de Pôle Azur Provence travaille avec les jeunes, un public difficile à mobiliser, afin des les impliquer au devenir de leur territoire :

- Sollicitation des étudiants du BTS actions commerciales du lycée Amiral de Grasse pour sonder 242 personnes en mars 2005 sur leur connaissance de l'agglomération et leurs attentes.
- Signature d'une convention entre le lycée de Tocqueville et le Conseil de Développement pour réaliser un document d'information sur l'agglomération et son conseil de développement à destination des collégiens et lycéens en utilisant un support CD-Rom.
- Lancement d'un appel à projets pour mobiliser les jeunes citoyens dans la mise en place de la charte pour l'environnement. Le Conseil de Développement récompensera le « meilleur » projet par une journée ludique destinée à leur faire prendre conscience de leur environnement (journée de plongée avec découverte du milieu marin...). Cette implication des jeunes a donné le jour à un projet propre à chaque établissement et un projet fédérateur sur l'impact du bruit sur la santé réunissant l'ensemble des établissements. Ces actions ont vocation à se poursuivre sur la durée de la Charte pour l'environnement.

La journée citoyenne, en date du 18 janvier, se situe dans la lignée de ces projets.

Objectifs

- Faciliter la prise de parole de jeunes et développer leur réflexion sur la citoyenneté.
- Les sensibiliser aux enjeux de la communauté d'agglomération
- Impliquer les jeunes et susciter des candidatures au sein du Conseil de Développement
- Réfléchir à des solutions concrètes et transmettre leurs attentes aux élus

Structures porteuses :

Conseil de Développement et
Mission locale du pays de Grasse

Partenaires techniques

- Conseil consultatif des jeunes
- ASPROCEP (Association provençale de culture et enseignement populaire)
- Association Ciné Mag
- Maison Pour Tous CyberMoutonne
- Agora FM

Partenaires financiers :

Banque Dexia fondation crédit local

Coût de l'opération :

6 000 € pour l'ensemble du projet
"Vis ton agglo(mération)"

Expériences comparables en PACA

- appel à projet «découvrir et partager le pays des paillons »
- création en cours d'un conseil de la jeunesse, pays du Verdon
- politique de la jeunesse pays de la Vésubie

Sources : documents du conseil de développement et entretien avec le chargé de mission

Le projet

La journée citoyenne fait partie d'un projet global « Vis ton Agglo(mération) » dont l'objectif est de sensibiliser et mobiliser les jeunes pour mieux comprendre les enjeux de l'Agglomération.

Ce projet est porté par le Conseil de Développement et la mission locale du pays de Grasse. Il a été financé dans le cadre de l'appel à projet 2005 de la fondation DEXIA. Cette fondation a pour vocation de promouvoir l'esprit citoyen afin que chacun participe au développement durable des territoires.

En juin 2005 quinze jeunes âgés de 16 à 25 ans ont monté un magazine vidéo sur la citoyenneté.

Le 18 Janvier 2006 s'organise la journée citoyenne au palais des congrès de Grasse, en présence de lycéens du territoire venus avec leurs enseignants

Le film est visionné à cette occasion.

Cette rencontre vise la prise de paroles de jeunes afin de développer leur réflexion sur la citoyenneté et les sensibiliser aux enjeux de la communauté d'Agglomération. Elle offre un espace de dialogue réactif entre élus, techniciens et jeunes.

Différents ateliers ont mis en place à l'occasion de cette journée :

- Atelier avoir 17 ans aujourd'hui
- Atelier santé et qualité de vie
- Atelier vie associative et bénévolat
- Atelier emploi-formation
- Atelier culture et sport

Des ateliers, au cours desquels les jeunes et les intervenants invités ; membres du Conseil de Développement, élus et professionnels ont pu débattre sur les différents thèmes.

La synthèse des échanges menés au cours de la matinée a été faite par les animateurs, étudiants de BTS du lycée Amiral de Grasse.

Cette journée a été également l'occasion, en fin de restitution, d'inviter les jeunes à participer activement au conseil de développement afin que le rôle d'interface du conseil de développement avec les élus ait du sens et que le travail amorcé au cours de cette journée se poursuive !

Résultats-impact

Une mobilisation forte pour cette journée puisque 200 lycéens étaient présents pour participer aux débats.

Le premier bilan des différents ateliers fait apparaître que les jeunes manquent d'informations aussi bien au niveau culturel, que dans le domaine de la santé, de l'environnement et de la vie associative. Ils déplorent une mauvaise orientation et un manque d'accompagnement pour la découverte des différents métiers et ils souhaitent que les transports soient plus abordables avec des horaires flexibles. Autant de besoins qui méritent des réponses. Celles-ci devraient être formulées dans une phase ultérieure par les jeunes seront initiateurs des micro-projets.

Difficultés rencontrées- limites

La mobilisation des jeunes et du corps enseignant fait partie des difficultés classiques d'un tel évènement, difficulté surmontée puisque ce public était au rendez-vous.

Facteurs de réussite

L'animation des ateliers par des étudiants de BTS a contribué à faciliter le dialogue avec les jeunes.

Suites

Le projet « vis ton agglo » comprend une deuxième étape : la création d'un Agenda Citoyen conçu par les jeunes de l'agglomération

Cet outil est un guide du jeune citoyen de la Communauté l'agglomération. Il est constitué d'informations sur son actualité, ses projets et ses actions. Il aborde les moments clés et les éléments fondamentaux de la citoyenneté.

La distribution de l'Agenda Citoyen à tous les jeunes de l'Agglomération est actuellement en cours.

Une seconde édition de la journée devrait remobiliser les jeunes, l'objectif étant de faire naître des micro-projets et de trouver un financement relais.

Impliquer les jeunes grâce à un appel à projet «découvrir et partager le Pays des Paillons»

Pays des Paillons

Contexte

Les réflexions issues du groupe de travail « perspectives du Conseil de Développement » ont fait émerger trois missions essentielles :

- Participer à la construction de l'identité du pays des paillons
- Tisser un lien avec la population sur les thèmes énoncés dans la charte
- Mettre en place des actions pédagogiques envers les jeunes

Le Conseil de Développement a donc initié une action permettant de répondre en partie à ces trois missions : l'appel à projet « découvrir et partager le pays des paillons ».

Objectifs

- Communiquer sur le pays des paillons
- Favoriser l'échange entre jeunes du Pays des Paillons
- Favoriser la connaissance par les jeunes de leur territoire
- Renforcer l'identité commune définie par la charte de développement durable
- Inciter les actions éducatives allant dans le sens du développement durable du territoire

Le projet

➤ **Sensibiliser les jeunes et les plus grands**

En 2005, le conseil de développement du pays des paillons a souhaité sensibiliser les plus jeunes en lançant un appel à projet destiné aux écoles, collèges et centres de loisirs du territoire.

Cet appel à projet permet de faire connaître la charte à la population. Le conseil de développement a donné la priorité aux jeunes générations, car les enfants sont non seulement les citoyens de demain mais ont aussi un rôle de prescripteur auprès des adultes, notamment leurs parents.

Personne n'étant mieux placé pour savoir ce que veulent les enfants les éducateurs et les professeurs sont donc partenaires de l'opération. L'ensemble de l'équipe enseignante et des animateurs du territoire ont été invités aux réunions du conseil de développement afin de co-élaborer ce projet. Ainsi au cours de l'année les membres du conseil de développement et l'équipe enseignante se réunissent ensemble avec une réunion de lancement en début d'année pour expliciter le cadre de cet appel à projet, une réunion pour échanger sur leurs idées et leurs projets de valorisation et une réunion de bilan afin de faire le point sur les réalisations.

Structure porteuse

Conseil de développement Pays paillons

53 Chemin Miaglia

06390 CONTES

Tél : 04 92 00 75 80

Fax: 04 93 54 91 61

Courriel:conseil.developpement@pays-des-paillons.fr

Site : <http://www.pays-des-paillons.fr>

Partenaires financiers

- Conseil régional

Partenaires techniques,

- Centre de loisirs CLSH
- Ecoles et collèges

Coût de l'opération : 7000€ pour les déplacements et la valorisation des travaux réalisés sur 2006. Sur 2007 cette enveloppe devrait être revue à la hausse en raison d'une demande plus importante des enseignants

Expériences comparables en PACA

- CANCA visites des classes de primaire pour les sensibiliser sur le développement durable

-Verdon « le conseil de la jeunesse »

- Vésubie fête de la jeunesse

- PAP « vis ton agglomération »

Sources : documents du conseil de développement et entretien avec le chargé de mission

➤ **Les modalités**

4 dates ont été fixées pour la clôture des actes de candidatures avec 4 enveloppes budgétaires distinctes.

Les candidatures doivent remplir plusieurs conditions :

- associer au moins deux classes ou groupes de communes différentes.
- prévoir une visite organisée des communes par chaque groupe
- prévoir des activités au sein de chaque groupe associé sur un thème commun issu de la charte de développement durable (ateliers, promenade, rencontre,...)
- prévoir une forme de valorisation des travaux réalisés (exposition, évènement, livre, site Internet, CD rom, autre)

Parmi les thèmes de travail commun proposés :

- Les déplacements
- Le commerce et l'artisanat de proximité
- Les services publics
- Le logement
- La culture et le sport
- La protection de l'environnement
- l'emploi, les métiers
- la citoyenneté à l'échelle du Pays des Paillons
- Autre

Les groupes associés ont à leur charge l'organisation du projet et la recherche des moyens nécessaires. Toutefois le Pays des Paillons, dans le cadre du budget du conseil de développement, prend à sa charge prioritairement les déplacements nécessaires aux projets retenus. La question des déplacements est en effet centrale à la charte aussi cette subvention permet de soutenir les transports collectifs et met ainsi en exergue le problème des déplacements existant sur le Pays des Paillons.

Résultats-impact

En 2005 deux projets ont été soutenus : un premier projet sur l'architecture et un autre sur la fabrication de l'olive à l'huile. En 2006-2006 les projets retenus concernent le patrimoine architectural et le patrimoine culturel (chants, langue niçoise...) ainsi que la découverte de l'environnement avec plus de 7 écoles concernées. L'échange entre écoles est particulièrement intéressant pour les écoles des petites communes qui n'auraient sans doute pas pu établir ces liens sans l'aide apportée par le conseil de développement.

L'impact demeure dur à mesurer en raison de la nouveauté de ce projet toutefois on constate que les enfants sont très sensibles à la préservation de leur environnement et que l'information faite auprès des enseignants aura permis que deux d'entre eux s'impliquent à titre personnel au sein des commissions du pays.

Difficultés rencontrées-limites

Au cours de la première année, certains ont profité de l'effet d'aubaine d'une subvention et ont de ce fait rencontré des difficultés à cadrer leurs projets en lien avec la charte pour dépasser le simple échange entre classes. Pour pallier à cette difficulté, le conseil de développement a donc mis en place un accompagnement plus poussé des enseignants et une version synthétique de la charte leur a été transmise.

Ce projet se limite au champ de l'éducation nationale pour l'instant, si les enseignants sont effectivement sensibilisés par la question du pays du fait des réunions organisées, il est plus difficile de mesurer si ces notions sont transmises aux enfants et s'ils comprennent cet enjeu. Il s'agit donc d'un travail long, l'objectif à terme étant de dépasser ce cadre d'intervention pour pouvoir informer et sensibiliser plus largement la population.

Facteurs de réussite

- Un travail de partenariat avec les enseignants leur laissant une large marge de manœuvre afin qu'ils puissent s'approprier le projet
- Une action qui s'inscrit dans le temps plutôt qu'une action ponctuelle
- Ce projet a été couplé avec un autre outil : l'exposition de Yann Arthus Bertrand qui permet à partir d'une photo d'analyser l'environnement sous l'angle développement durable. Cette mise en complémentarité réalisée par les conseillers pédagogiques et les enseignants permet une plus grande efficacité de cet appel à projet.

Suites

En septembre 2006 les acteurs éducatifs et les jeunes ont à nouveau été sollicités avec le lancement d'un second appel à projet. Cette deuxième année sera mise à profit pour adopter une vitesse de croisière et continuer à animer le réseau éducatif autour de la charte du pays des paillons.

Afin d'informer et sensibiliser les parents un document d'information leur sera transmis afin d'explicitier dans quel cadre ces sorties et échanges sont réalisées.

Il est également envisagé de mettre en relation les groupes retenus avec les élus dans le cadre de démarches d'instruction civique

Evaluation et développement durable : deux valeurs indissociables

Agglomération Nice Côte d'Azur

L'évaluation des axes de la charte et des actions du contrat au regard du développement durable permet de maintenir un objectif fondateur des territoires de projets : articuler le développement d'activités, l'épanouissement des habitants, la cohésion sociale, la solidarité en respectant les fragiles équilibres naturels.

Contexte

Dès l'élaboration du projet d'agglomération, le conseil de développement de la CANCA a souhaité faire apparaître l'engagement de la communauté en terme de développement durable.

A cette fin il a produit une étude évaluant le projet de la CANCA au regard des valeurs du développement durable.

Objectifs

- ***Œuvrer pour que les valeurs du Développement Durable soient intégrées dans les objectifs de la communauté d'agglomération***
- ***Faire en sorte que la mise en œuvre du projet ne fige pas la stratégie de projet d'agglomération mais au contraire la rende vivante et adaptable dans le temps.***

Le projet

Le conseil de développement de la CANCA a pour mission le suivi de la mise en œuvre du projet et son évaluation, dans le cadre des valeurs du développement durable et des principes de l'agenda 21.

- ❖ Analyse de l'avant-projet selon les valeurs du développement durable

Les valeurs du développement durable n'étaient pas exposées de façon assez lisible dans les travaux sur le projet d'agglomération. Le conseil de développement a donc analysé les principes clés du projet et chacune de 90 fiches actions sous l'angle du développement durable. Cette évaluation s'est faite au moyen d'un outil d'évaluation spécifique: la grille de lecture du Réseau scientifique et technique du ministère de l'équipement dite RST.01

Structure porteuse

Conseil de développement
Communauté d'agglomération Nice
côte d'azur
405 Promenade des anglais
06200 NICE
Tel : 04 89 98 10 00
Fax : 04 89 98 10 02
Site : www.agglo-nice.fr

Expériences comparables en PACA :

- auto-évaluation Pôle Azur Provence
- commission évaluation et prospective, une Autre Provence

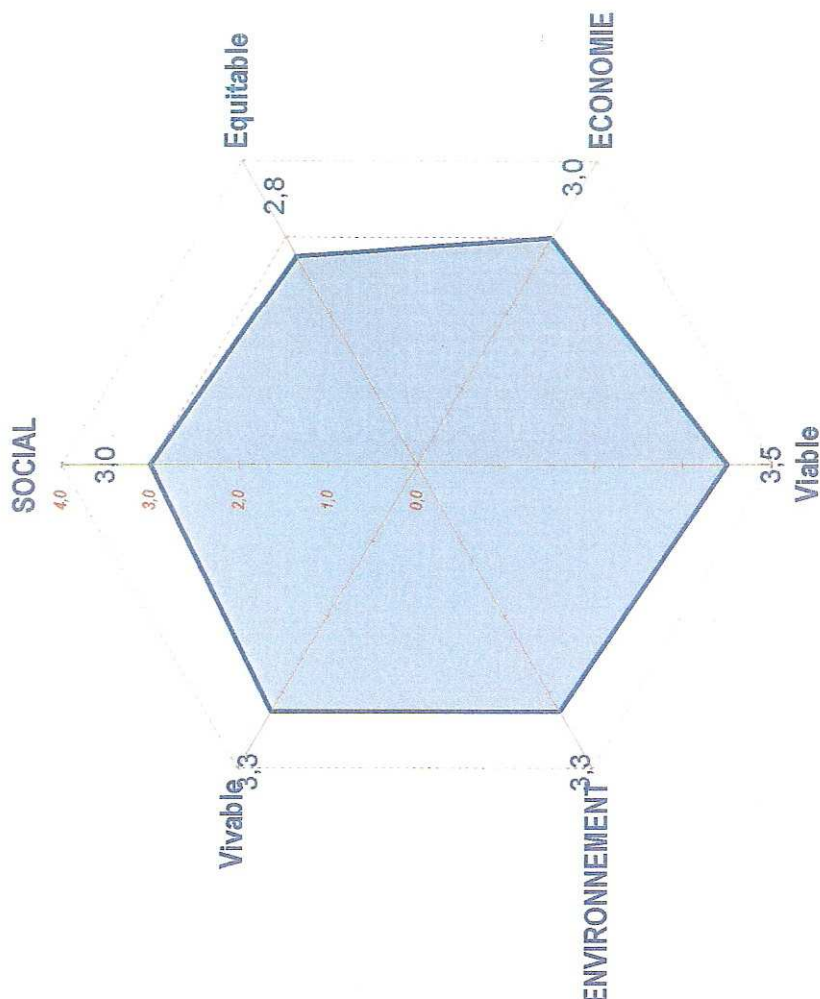
En savoir plus :

Sur le développement durable et les démarches d'agenda 21 :
- <http://www.agenda21france.org/>

Sources : documents émanant du conseil de développement

Exemple de dossier RST complet avec valorisation des critères

Mettre en service la ligne 1 du tramway		Fiche 18
SOCIAL	Accroître le choix des modes de déplacement, plus rapides et plus sûrs.	
ECONOMIE	Renforcer l'attractivité de la ville	
ENVIRONNEMENT	Diminuer les pollutions - Aménager le cadre de vie	



Liste des critères d'évaluation	0	1	2	3	4	total	moy.
1 - DIMENSION "SOCIAL"							
solidarité					4	12	3,0
exclusion, discrimination, désocialisation			2				-
identité culturelle				3			-
impact sur la santé et la sécurité				3			-
2. Interface social / économie = "EQUITABLE"							
efficacité redistributive				3		11	2,8
équité inter et intragénérationnelle				3			-
accessibilité			2				-
compensation des préjudices				3			-
3 - DIMENSION "ECONOMIE"							
intégration économique					4	12	3,0
création de biens, services, emplois			2				-
efficacité économique				3			-
impact financier				3			-
4. Interface économie / environnement = "VIABLE"							
efficacité allocative à long terme					4	14	3,5
précaution/prévention			2				-
responsabilisation				4			-
robustesse des choix				4			-
5 - DIMENSION "ENVIRONNEMENT"							
impact sur l'environnement					4	13	3,3
cadre de vie				3			-
management environnemental				4			-
ressources naturelles				2			-
6. Interface environnement / social = "VIVABLE"							
aménités					4	13	3,3
éthique				3			-
perception et acceptation de la population				3			-
réversibilité				3			-
7. GOUVERNANCE							
concertation, participation, association					4	16	4,0
contexte juridique et réglementaire				4			-
évaluation, suivi, bilan				4			-
processus décisionnel				4			-

SOCIAL	3,0
Equitable	2,8
ECONOMIE	3,0
Viable	3,5
ENVIRONNEMENT	3,3
Vivable	3,3

5

- Examen des fiches actions

Chaque fiche action a été dans un premier temps évaluée par la commission du développement durable du conseil de développement en fonction des éléments contenus dans le projet d'agglomération.

- Examen des points principaux du projet d'agglomération

L'étude comprend également l'examen des points principaux du projet d'agglomération : les trois objectifs principaux et les cinq actions majeures du projet

- Des rencontres ont été organisées avec chacune des services de l'agglomération pour :

- exposer le sentiment du conseil sur les enjeux du développement durable dans les politiques publiques et envisager une lecture du développement durable
- recenser les moyens déjà mis en œuvre par ces directions pour pratiquer la gouvernance
- confronter les données de l'évaluation

➤ *la formation*

Afin de sensibiliser et faire appliquer les principes du développement durable, le conseil de développement de la CANCA a réalisé une formation sur le développement durable en 2004 à l'aide d'une plaquette qui a également servi à la formation des techniciens de l'agglomération

Résultats-impact

L'analyse fait apparaître un bon ratio des fiches actions sur les 3 dimensions : économie, social, environnement.

- Toutefois la transversalité dans la mise en œuvre de ces trois valeurs est peu présente.

Le conseil recommande lors de la mise en œuvre de chaque action, que la direction concernée s'attache à améliorer les ratios qui ne sont pas dominants. Les effets de chacune des valeurs (économique, social, environnement) sur les autres doivent être évalués ; par exemple quels sont les effets d'une mesure économique sur l'aspect social et environnemental ?

- La gouvernance suppose une totale transparence au niveau de l'information et une concertation sur le projet. Elle est peu mentionnée dans l'avant-projet d'agglomération.

- Enfin un point reste à revoir : la définition des modalités de la mise en œuvre du projet et son évaluation dans le temps. Elles doivent être prévues et définies au moment même de la conception de l'action.

Ces trois observations ont été prises en compte par l'agglomération

- afin d'améliorer la lisibilité du projet pour le grand public, l'agglomération propose d'éditer une plaquette de communication sur le projet d'agglomération.
- pour permettre le suivi et l'évaluation des projets chaque fiche action précisera l'objectif attendu à l'horizon 2007. Le Comité territorial de pilotage du projet et du contrat d'agglomération pourra donc « revisiter » le projet d'agglomération en mi 2007 et examiner, action par action, si les objectifs annoncés ont été atteints.

Difficultés rencontrées-limites

Dès sa création en janvier 2002, la communauté d'agglomération a décidé d'exercer la quasi-totalité des compétences facultatives.

Avec une équipe extrêmement réduite, son premier exercice a été de mettre en œuvre ces activités.

Il est compréhensible que dans ces conditions initiales, le conseil de développement ait été pendant un certain temps peu entendu.

Avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs, l'écoute à l'égard du conseil de développement s'est développée et l'échange est aujourd'hui devenu très positif.

Facteurs de réussite

Cette démarche d'évaluation a été conduite en totale collaboration avec l'ensemble des services de l'agglomération. Cette concertation a sans doute contribué à l'intégration des avis du conseil de développement dans le projet définitif.

Suites

Les principes d'application du développement durable incitent fortement à une démarche d'évaluation des projets au cours de leur mise en œuvre.

Aussi le conseil de développement se propose de mener un véritable programme d'évaluation des actions pour 2006. Il ne s'agira pas seulement d'un constat d'avancement des travaux mais d'une actualisation permanente des objectifs.

Le Conseil de développement a d'ores et déjà élaboré un dossier sur « l'évaluation des politiques publiques », basé sur le document du commissariat général au plan « guide pour la préparation et la conduite d'évaluations régionales ». Par ailleurs, une formation est actuellement proposée aux membres du conseil de développement sur cette question.

Pour l'année à venir le conseil de développement projette :

- d'élargir la réflexion sur l'évaluation des politiques publiques et poursuivre la formation des membres
- de participer à l'information de l'encadrement de la communauté sur ce même sujet
- aménager le mode de travail des groupes d'études du conseil pour traiter de sujets transversaux induits par le futur programme d'évaluation et inviter régulièrement des agents de la communauté et des intervenants extérieurs

L' évaluation en continu , un outil pour améliorer le fonctionnement et les actions du Pays Une Autre Provence

Contexte

Le territoire une « Autre Provence » chevauche deux régions : Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes. Toutes deux ont affiché l'évaluation comme une priorité pour la contractualisation avec les territoires de pays et d'agglomérations.

Sous cette influence, un groupe de travail évaluation et prospective s'est donc constitué dès la rédaction de la charte du pays.

Objectifs

- interroger et interpeller le bon déroulement du projet de territoire.
- prendre du recul et se donner les moyens de bien préparer l'avenir afin d'en faire un outil de pilotage et de décision

Le projet

- *une évaluation en amont : le travail de la charte*

Au cours de l'écriture de la charte le groupe de travail « évaluation et perspective » a travaillé à la définition de 5 grands critères d'évaluation :

- en quoi le projet est-il lié à la commande politique et la volonté des acteurs ?
- en quoi le projet est-il réalisable en termes de ressources ?
- en quoi le projet favorise-t-il la mise en relation des acteurs et la complémentarité de leurs initiatives ?
- en quoi le projet permet-il de satisfaire conjointement aux trois critères suivants : nature préservée, richesses créées, cohésion sociale renforcée
- en quoi le projet prend-t-il compte et favorise-t-il l'égalité entre les hommes et les femmes ?

Ces 5 questions sont un élément de référence initial.

Structure porteuse

Conseil de développement « une autre Provence »

Pays Une Autre Provence
Avenue Gabriel Péri- Route de Villedieu COPAVO-BP 90
84110 Vaison la Romaine
Tél :04 90 41 79 85
Fax :04 90 41 74 45

Expériences comparables en PACA

- analyse du projet d'agglomération de la Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur

-fiches d'évaluation du conseil de développement de Pôle Azur Provence.

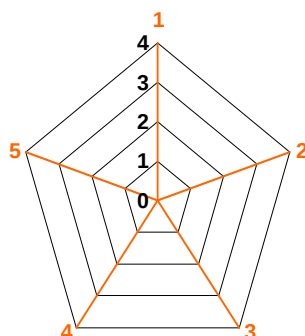
Sources : documents et renseignements du conseil de développement et du pays

EVALUATION

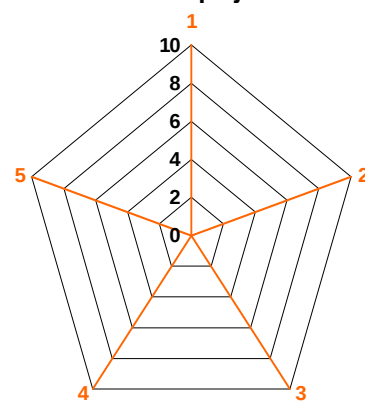
		Note	Coeff.	Note finale	Ce qui est favorable	Suggestions
1	En quoi le projet est-il en lien avec la commande politique et la volonté des acteurs					
1,1	Maintenir et impulser le développement					
1,2	Créer des synergies entre les acteurs					
1,3	Construire des dynamiques intergénérationnelles					
1,4	Développer l'emploi durable					
1,5	Mutualisation des moyens pour une qualité de services					
1,6	Un pays ouvert					
1,7	Le pays une attente pour le territoire					
1,8	"faire pays" pour mieux vivre ensemble					
2	En quoi le projet est-il réalisable en terme de ressources?					
2,1	Humaines (personnes, compétences, porteurs de projets)					
2,2	Techniques (moyens, matériels, procédures)					
2,3	Financières (les sommes mobilisables, efficience)					
3	En quoi le projet favorise-t-il la mise en relation des acteurs et la complémentarité de leurs initiatives?					
3,1	Communiquer					
3,2	Mutualiser					
3,3	Modéliser/Formaliser					
3,4	Essaimer					
4	En quoi le projet permet-il de satisfaire conjointement aux trois critères suivants?					
4,1	Nature préservée					
4,2	Richesses créées					
4,3	Cohésion sociale renforcée					
5	En quoi le projet prend-il en compte et favorise-t-il l'égalité entre les hommes et les femmes?					
5,1	Capacités d'intégration?					

Notation: critères
 0 ne respecte pas
 1 respecte très peu
 2 respecte moyennement
 3 respecte assez bien
 4 respecte bien

Evaluation projet X



Evaluation projet X



➤ *l'évaluation en continu dans la mise en œuvre du contrat*

Au-delà de la phase d'élaboration de la charte, la commission évaluation a une vocation permanente. Elle doit évaluer la méthode, l'organisation et la mise en œuvre des actions. Elle a la charge d'interroger et d'interpeller le bon déroulement du projet de territoire.

Cette commission transversale s'est interrogée sur son positionnement dans la nouvelle phase opérationnelle qu'est le contrat. Deux choix s'offraient à elle : élaborer de nouveaux critères ou réaliser une méthodologie d'évaluation inspirée des cinq critères. Cette dernière option a finalement été retenue.

La commission évaluation a analysé en septembre 2005 le contrat, en établissant des recommandations pour chaque axe, objectif ou action envisagée. Ce travail permettra d'élaborer très prochainement une note méthodologique afin que chaque commission puisse adapter les 5 critères initiaux en fonction de leurs enjeux spécifiques.

Les commissions seront alors outillées pour donner leur avis sur les projets. Elles disposeront de critères pour le choix des actions et de critères pour l'évaluation au fur et à mesure de leurs mises en œuvre.

Parallèlement au travail d'élaboration de critères, la commission a également engagé une action de formation. La difficulté de cette démarche est de faire prendre conscience à chacun de l'enjeu de l'évaluation. Elle nécessite donc une sensibilisation des acteurs afin que chacun se l'approprie et qu'ils soient ainsi mieux à même de piloter la mise en œuvre du projet de pays. Une première journée a été organisée l'année dernière avec une quinzaine de personnes : co-présidents des commissions mixtes, membres de la commission prospective-évaluation et de l'équipe technique. La formation devrait être réitérée pour l'ensemble du conseil de développement ultérieurement.

➤ *La prospective, un outil d'aide à la décision supplémentaire*

La dimension prospective n'a pas été encore abordée par la commission. Elle va de pair avec l'évaluation puisqu'elle s'efforce d'anticiper sur l'environnement, d'envisager les changements prévus à long terme et de déterminer les leviers sur lesquels il est possible de peser. Elle permet de donner des repères supplémentaires aux travaux des commissions et évite que ces dernières travaillent à des projets utopistes.

L'évaluation en continu et la démarche prospective, devraient s'articuler avec le dispositif d'observation permanent (prévue au contrat) qui utilise l'outil cartographique.

Résultats - impact

La démarche d'évaluation est en train de se constituer lentement. Les commissions sont demandeuses d'éléments de cadrage. Il demeure toutefois difficile, en l'état, de fournir des données vu le sujet et l'état d'avancement du travail de la commission.

Difficultés - limites

L'intérêt de la démarche prospective et d'évaluation en continu de cette commission est de pouvoir prendre du recul, de se donner les moyens de bien préparer l'avenir grâce à une réflexion partagée par les élus et le conseil de développement. Or cette commission évaluation supposée mixte compte au final très peu d'élus. Sans doute en raison du manque d'intérêt pour cet outil qui est souvent considéré comme un travail abstrait qui se fait en fin de programme.

Or leur présence est indispensable pour éviter une confrontation en fin de programme sur la méthode adoptée pour l'évaluation.

Par ailleurs faute de financement, la commission évaluation ne peut mener à bien les actions projetées, par exemple pour lier l'évaluation à l'observation. Elle souhaitait également faire appel à une mission d'accompagnement globale du dispositif de prospective et d'évaluation, mais pour l'instant ce projet qui nécessite un appel d'offres est en suspend.

Facteurs de réussite

L'inscription de l'évaluation dans le cahier des charges des deux régions PACA et Rhône Alpes est un facteur qui a permis que la commission évaluation voit le jour.

Suites

En 2006, le volet prospectif devrait être traité sous la forme d'une journée spécifique «Pays » afin de construire une culture commune.

Film « Paroles d'un pays » *Pays Asses Verdon Vaire Var*



Contexte

Les conseils de développement constituent une innovation majeure. Aussi, pour mieux comprendre la mobilisation citoyenne et accompagner cette démarche de démocratie participative, le Conseil Régional a proposé, fin 2002, au Conseil de Développement du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, d'expérimenter un processus d'auto-médiatisation.

Objectifs

- donner la parole et filmer les échanges d'un groupe de volontaires émanant du Conseil de Développement sur les questions des pays, du conseil de développement et de la participation, afin de construire une pensée collective.
- se servir du film comme outil pour contribuer à la réflexion sur le rôle et la place des conseils de développement et faciliter le dialogue entre habitants et élus sur les réalisations, actions et changements nécessaires.

Pour l'équipe d'animation du pays :

- disposer d'un outil d'évaluation qui permet d'avoir un regard critique (positif et négatif) sur le Conseil de Développement et le Pays.

Le projet d'auto-médiatisation

➤ La méthode d'auto-médiatisation

Cette méthode innovante, au départ réservée aux champs du social et de l'insertion, consiste à construire un film par le biais de tournages et montages alternés. Un groupe de discussion est constitué et une première réunion est filmée sur une durée d'environ une heure. L'équipement vidéo numérique (format DV) est choisi pour d'une part obtenir une image et un son de qualité, d'autre part pour interférer le moins possible avec le débat et ne pas gêner les participants.

Le film est ensuite monté : un condensé d'environ 10 minutes, appelé micro-montage.

Lors de la deuxième réunion, le groupe visionne le micro-montage de la réunion précédente, le commente et poursuit le débat qui est à nouveau filmé, puis monté, et ainsi de suite...

Structure concernée

Conseil de développement du Pays
Asses, Verdon, Vaire, Var
Maison de pays
04370 Beauvezer
Tél. : 04 92 83 56 85
Fax : 04 92 89 59 20

Maître d'œuvre

- MSE (Moderniser Sans Exclure)
puis Entre-Images

Maître d'ouvrage

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Partenaires techniques

- ARDL-PACA (Association régionale pour le développement local)

Partenaires financiers

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Coût de l'opération

Environ 30 000€ pour le film
10 000€ pour le DVD thématique

Expériences comparables en PACA

- Film des rencontres pour un emploi de qualité, pays une Autre Provence, Entre-Images.

- Film "j'en fais quoi ? " pays une Autre Provence, Entre-Images.

- Film sur l'analyse des pratiques participatives (en cours), Entre-Images

Sources : entretien avec Entre-Images et documents issus du conseil de développement

Ce processus d'aller-retour qui s'étale sur un nombre de séances variable, est agrémenté à mi-parcours d'un prémontage de 30mm, une première étape vers le film final.

En fin de parcours, les micro-montages sont remontés pour donner naissance à un film qui peut alors être largement diffusé.

Le film n'est donc pas une fin en soi, l'outil vidéo constitue une mise en dialogue, permet de mettre en place les confrontations et générer le débat. Il ne s'agit pas de collecter et d'additionner des discours, mais de faire émerger une réflexion collective (non uniforme), à partir d'un travail de déconstruction et de reconstruction.

➤ *La mission*

Cette mission d'auto-médiatisation a été confiée par la Région à l'association MSE* qui a eu l'appui de l'Association Régionale pour le Développement Local, ARDL PACA.

Après une première prospection vers 4 Pays susceptibles de s'engager dans un processus d'auto-médiatisation, le Pays Asses Verdon-Vaire-Var a été retenu. Il a été choisi en raison de l'état d'avancement de sa charte de Pays, de la volonté et de la mobilisation immédiate des acteurs locaux.

Le travail d'auto-médiatisation a donné naissance à un film de 42 minutes, "Paroles d'un Pays". Il est le fruit de l'implication d'une petite dizaine de volontaires issus du conseil de développement qui se sont retrouvés courant 2003, pour des séances filmées de "débat à bâtons rompus", de "remue-méninges" sur leurs représentations du Pays et son devenir.

Le film aborde donc des sujets de fond : le tourisme, la démocratie, le vécu des habitants, le logement, l'attachement à leur territoire, le retrait des services, le dépeuplement et la place décroissante de l'agriculture...

Au total, le groupe se sera réuni à 8 reprises, entre Avril et Septembre, pour des séances de tournage qui ont fréquemment dépassé le cadre prévu d'une heure d'enregistrement. Dix micro-montages d'une durée de 5 à 15 minutes ont été réalisés.

La démarche d'auto-médiatisation aura duré un an.

Cette idée, évoquée au cours d'une première rencontre avec le conseil régional le 5 décembre 2002, se concrétisera avec le commencement du tournage le 23 Avril, puis le film sera diffusé une première fois dans sa phase intermédiaire le 20 juin lors du Séminaire permanent de St André-les-Alpes (débat filmé).

D'autres étapes seront nécessaires pour finaliser le film avec :

- le 7 novembre, la diffusion du « Préfilm » au Conseil d'administration du Conseil de développement et au Bureau du Pays Verdon-Vaire-Var (débat filmé)
- le 8 novembre, diffusion et débat filmé lors d'une réunion publique à St André-les-Alpes.
- le 27 novembre, la diffusion du « Préfilm » et un débat filmé à l'Hôtel de Région.
- le 22 janvier 2004, validation et dernières modifications du film final par le groupe et projection du film à l'intention des élus du Pays à l'occasion de l'Assemblée Générale du Pays.

Ce travail d'expression, de tournage, de rencontre, de validation, aura donc représenté 15 séances filmées de réunions du groupe producteur et de débats des réunions publiques.

Résultats-impact

Le film a permis de questionner les citoyens sur ce qu'était la participation et montrer au public le rôle d'un conseil de développement. Il constitue un bon outil pédagogique et permet d'entamer une discussion avec d'autres publics.

* Moderniser Sans Exclure

Si la première diffusion du film auprès des décideurs a eu un accueil plutôt mitigé, la deuxième projection, destinée aux habitants a eu plus de succès.

Réunissant près d'une quarantaine de personnes de 10 à 70 ans, ce film a produit lors de cette rencontre des réactions, des questions, des remarques émanant aussi bien de jeunes enfants que de personnes plus âgées, sur des thèmes divers : environnement, tourisme, rappel du passé du pays mais aussi l'avenir.

La démarche d'auto-médiatisation met donc en mouvement une pensée, crée une capacité de dialogue et engage une vraie réflexion. Elle incite les citoyens à retrouver le goût du débat, à s'exprimer et à s'écouter. La valeur ajoutée de cette méthode est la liberté de parole, la richesse des échanges et l'absence de "langue de bois".

D'après le Président du conseil de développement de l'époque, "ce film provoque la discussion et engage le débat sur des problématiques fortes. Il illustre très bien la façon dont les citoyens se responsabilisent et s'approprient leur propre développement".

Le travail de 2003, a permis de mener une réflexion sur la participation et de prendre conscience que la participation nécessite une méthode à part, une volonté pédagogique. Ce premier film a donc influencé toutes les productions suivantes et a constitué une importante phase préparatoire pour la suite du projet d'auto-médiatisation en 2004 et 2005.

Cette démarche a également, d'une certaine façon, participé au bon fonctionnement du pays A3V.

Ainsi, les personnes qui ont été filmés, font aujourd'hui parti des membres les plus engagés du conseil de développement et sont quasiment tous au Conseil d'Administration.

De plus, la poursuite sur 2004 et 2005 de ce travail d'auto-médiatisation a permis aux habitants de prendre plus aisément la parole; observation qui a pu être faite au cours d'un théâtre forum, où le débat a duré bien au-delà de minuit. Ces trois années de travail ont donc permis de poser les jalons pour faciliter le débat et éviter la monopolisation de la parole par les décideurs ou les techniciens.

Enfin, ce film a sans nul doute contribué à la notoriété et l'image du Pays A3V puisqu'il a été montré bien au-delà des frontières du pays afin d'illustrer la démocratie participative.

Difficultés rencontrées-limites

La diffusion du film, à ce stade du projet, n'a sans doute pas fait l'objet d'une réflexion suffisante.

Ainsi, il n'a été diffusé au public qu'au cours de quelques réunions.

Par ailleurs, la diffusion prévue aux élus n'a réuni que deux d'entre eux et n'a suscité que peu de commentaires engagés.

La plus-value apportée par le projet sur l'implication des habitants ou sa relation avec les élus, est par conséquent difficile à évaluer.

Facteurs de réussite

L'initiation à l'utilisation de la vidéo prévue dans cette démarche permet de démystifier l'outil et permet aux membres du groupe de changer de rôle. La réalisation des images par le groupe producteur conforte le sentiment qu'il s'agit bien de leur film et qu'ils peuvent en contrôler la diffusion par le choix des séquences à retenir.

De plus, le tournage des séquences dans différents endroits en intérieur comme en extérieur, parfois même chez certains membres du groupe, a permis une plus grande convivialité et donc une plus grande liberté de parole.

Autre facteur de réussite : le groupe de participants est demeuré stable pendant toute la durée de l'action, sans doute en raison du plaisir qu'ils y ont pris à penser et débattre ensemble.

Suites du projet

➤ Sur le territoire A3V

Le projet s'est poursuivi sur ce territoire, le Conseil de Développement ayant obtenu une subvention du Conseil Régional pour continuer la démarche d'auto-médiatisation sur 2004 puis sur 2005 avec Entre-images (qui a pris la suite de l'association MSE).

La poursuite de ce travail a consisté en la projection du film, l'animation et le tournage des journées -débat organisées par le Conseil de Développement.

Les objectifs de la prolongation de l'action étant :

Pour le Conseil de Développement du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var :

- Aller plus loin dans la formalisation d'une pensée collective,
- Prendre conscience du rôle d'un Conseil de Développement,
- Utiliser le film pour sensibiliser les habitants du Pays

Pour la Région :

- Renforcer la démocratie participative, en la voyant « vivre » grâce au film.

Le film «Paroles d'un Pays » a donc été diffusé à l'occasion de plateaux débats et de différentes réunions publiques pour informer mais aussi susciter le débat.

Un DVD thématique a été réalisé à partir des images tournées lors de ces différentes manifestations (journée se loger au pays, réunion le pays qu'es aco, fête du bois, fête de l'eau et représentation de théâtre Peepshow dans les Alpes) .Ce DVD est un outil, qui retrace les différentes façons d'animer, de faire vivre la démocratie participative et qui montre l'évolution de l'animation territoriale menée par le Conseil de Développement. Il constitue une base de travail et de réflexion sur la façon de donner la parole aux habitants et aux acteurs du pays.

L'outil vidéo témoigne du déroulement de ces plateaux débats. Les points négatifs sont ainsi revus et corrigés afin que la prochaine manifestation soit plus réussie que la précédente !

Pour 2006, le conseil de développement prévoit l'organisation de « débats au bistrot » à partir de projections du DVD thématique et d'extraits du film « Paroles d'un Pays ».

➤ Ailleurs

Ce film a non seulement été diffusé sur le territoire du Pays, mais aussi montré plus largement afin qu'il puisse servir à d'autres et illustrer la démocratie participative. Il a notamment été projeté au cours des rencontres nationales des Conseils de développement de Grenoble les 15 et 16 janvier 2004 et dans le pays Une Autre Provence. Sur ce dernier, une action d'auto-médiatisation a, par la suite, été conduite. (cf. fiche)

Le film «j'en fais quoi » une démarche d'accompagnement participatif pour rêver le territoire et apprendre à vivre ensemble

Pays une Autre Provence

Contexte

Le Comité de Bassin d'Emploi du Pays Voconce et de l'Enclave des Papes est un acteur central du pays « Une Autre Provence ». D'abord chargé de l'étude de préfiguration du pays, il est aujourd'hui animateur du conseil de développement.

Ainsi depuis 2000, le CBE a créé, au travers du dispositif du Pacte territorial pour l'emploi, une dynamique d'acteurs pour la mise en place du Pays « Une autre Provence » et la constitution d'une instance participative.

Le pays une Autre Provence était, en 2003, un des territoires pressentis pour la première démarche d'auto médiatisation mais le choix s'est finalement porté sur le Pays A3V (cf. fiche «paroles d'un pays»). Toujours fortement intéressé par cette expérience, le CBE a sollicité l'équipe d'Entreimages en 2004 pour poser la question du « Vivre et Travailler au Pays » à des citoyens et à des élus. Le résultat, un film « j'en fais quoi ? »

Objectifs

- Faciliter la communication et le partage du projet pays entre les acteurs de ce territoire grâce au support visuel.
- Favoriser une dynamique du conseil de développement
- Produire un film qui permet de poursuivre le dialogue

Le projet

La démarche d'auto-médiatisation adopte une méthode particulière : construire un film par le biais de tournages et montages alternés. Ces micro-montages d'une durée de 5 à 15 minutes permettent de visionner les entretiens précédents d'une séance sur l'autre, d'un groupe vers l'autre afin d'inciter au dialogue.

Fruit d'un an de travail, la construction du film « j'en fais quoi » a nécessité plusieurs étapes.

- Projection du film réalisé sur le pays A3V afin d'enclencher la constitution du groupe d'auto-médiatisation
- Formation d'un premier groupe avec des citoyens, réuni à 6 reprises entre début mai et fin juin pour des séances filmées. Au même moment, le conseil de développement se constituait.
- Première rencontre entre le groupe et des élus au cours duquel le préfilm «Vivre et travailler au Pays» a été diffusé et suivi d'un débat filmé sur la place du village.

Structure porteuse

Comité de Bassin d'Emploi du pays Voconce et de l'Enclave des Papes
Rue du Colonel Parazols – B.P.46-84110 VAISON LA ROMAINE
Tél : 04.90.28.86.95
Fax : 04.90.36.27.58
Email : CBEvoconce@wanadoo.fr

Mme BOULARD, Directrice CBE
M. DAUBERT, Chargé de mission CBE

Structures associées :

Le pays et son conseil de développement

Partenaires techniques

- Entre-Images

Partenaires financiers

- FSE
- DRTEFP
- Région Provence Alpes Côte d'Azur
- Conseil général de Vaucluse

Coût de l'opération

38 000€

Expériences comparables en PACA

- film «paroles d'un pays», pays A3V
- film rencontres-emploi, pays une Autre Provence

Sources :

- entretiens et documents du CBE et d'Entre-Images

- Puis réunion du groupe d'élus durant trois séances filmées en novembre et décembre.
- Enfin le groupe de citoyens a eu à nouveau deux séances de tournage en décembre.
- Finalement, une journée de tournage a eu lieu avec Michaël Jouve et Odile Ranchon Bossy afin de réaliser des transitions et un habillage du film.

La version longue, 48 minutes, a été validée par le groupe le 7 février 2005.

Cette production aborde toutes les questions, réflexions, doutes et espoirs qu'apporte cette nouvelle échelle territoriale. Parmi les thèmes évoqués, on retiendra celui du rapport entre élu et citoyen, la question de l'emploi, le local contre le global, la démocratie, la difficulté à impliquer la population, et bien sûr le pays.

Résultats-impact

Ce film a permis que les citoyens fassent de « la politique », libérés de la gestion administrative à laquelle sont souvent confrontés les élus. Ils ont pu extrapoler, imaginer et s'inventer ce pays !

Aux dires des participants, ce film a été une démarche d'accompagnement pour grandir, pour pousser à la réflexion. C'est une étape importante vers le vivre ensemble au pays !

La majorité des membres du groupe d'auto-médiatisation sont ainsi devenus membres du conseil de développement.

Le film a également contribué à la constitution du conseil de développement. Les gens du groupe ont fait l'aller-retour avec le conseil de développement, le nourrissant des différentes réflexions de cette démarche. Il a permis d'offrir cet espace de liberté, de prendre du recul par rapport aux difficultés que vivait alors le conseil de développement en cours de constitution.

La comparaison avec le processus mené sur le pays A3V n'est pas évidente en raison de l'état d'avancement différent des deux territoires. Le film du pays A3V a permis d'avoir un regard évaluatif sur le chemin mené, alors que sur le pays une Autre Provence, le pays n'était pas encore constitué, le discours y est donc plus idéologique .

Difficultés rencontrées-limites

Le manque de disponibilité des élus a eu pour conséquence un nombre trop faible de séances. Par ailleurs la plupart d'entre eux ont eu du mal à faire abstraction de la caméra, la considérant comme un média, un outil pour faire passer un message. Il en résulte des écarts de niveau d'engagement visibles dans le montage.

Facteurs de réussite

Les moyens et le temps mis dans ce projet.

Suites

Le CBE projette de diffuser les deux films, « j'en fais quoi » ainsi que le film des rencontres de l'emploi (cf. fiche) afin d'animer des soirées-débat.